

RAPPORT

RSE

VSME - 2025

Sommaire

03

Informations générales

- [3 - 1.1 Présentation de Wifirst](#)
- [4 - 1.2 Modèle d'affaires](#)
- [6 - 1.3 Gouvernance](#)
- [10 - 1.4 Matrice de double matérialité](#)
- [13 - 1.5 Politique RSE](#)
- [14 - 1.6 Cadre du rapport](#)

15

Informations environnementales

- [15 - 2.1 Changement climatique](#)
- [22 - 2.2 Économie circulaire et gestion des déchets](#)
- [25 - 2.3 Numérique responsable](#)
- [26 - 2.4 Sensibilisation aux enjeux environnementaux](#)

27

Informations sociales

- [27 - 3.1 Présentation des effectifs](#)
- [30 - 3.2 Gestion des emplois et des compétences](#)
- [33 - 3.3 Conditions de travail](#)

37

Informations gouvernance

- [37 - 4.1 Conduite des affaires](#)
- [41 - 4.2 Cybersécurité et protection des données](#)
- [44 - 4.3 Expérience clients](#)
- [44 - 4.4 Utilisateurs finaux](#)

46

Annexes

- [46 - 5.1 Acronymes et définitions, par ordre d'apparition](#)
- [50 - 5.2 Note méthodologique VSME](#)
- [53 - 5.3 Rapport d'audit](#)

1. Informations générales

1.1 Présentation de Wifirst

Fondé en 2002, Wifirst est le leader européen du WiFi managé pour les professionnels. L'opérateur déploie et opère des solutions de connectivité adaptées aux enjeux business de ses clients : optimisation des coûts, amélioration de la performance, enrichissement de l'expérience clients et valorisation de l'engagement RSE.

Wifirst se distingue par son engagement fort envers la souveraineté numérique.

Wifirst a toujours privilégié la Recherche & Développement interne dans des laboratoires Français et possède la suite logicielle la plus complète s'agissant de l'intégration et de la supervision d'infrastructures réseaux.



Chiffres clés



* Wifirst France, UK, Italie, Espagne et acquisition 2024 Hotspots

Reconnaitances externes



Le groupe Wifirst a obtenu la certification Silver EcoVadis en 2025, avec un progrès de 3 points par rapport à sa dernière évaluation, atteignant 72/100. Si la méthodologie et les seuils EcoVadis évoluent chaque année, Wifirst démontre une amélioration continue de sa performance globale, renforçant sa position parmi les entreprises les plus engagées de son secteur :

- Social : 76/100 (+6 points par rapport à 2022)
- Éthique : 74/100 (+4 points)
- Achats responsables : 63/100 (+3 points)
- Environnement : stabilité à 70/100



La trajectoire de réduction des émissions du groupe Wifirst a officiellement été validée par la Science Based Targets initiative (SBTi) en décembre 2025.

D'ici 2030, Wifirst s'engage à :

- Réduire nos émissions absolues de scopes 1 et 2 selon une trajectoire compatible avec l'objectif de +1,5 °C de l'Accord de Paris
- Diminuer l'intensité carbone de notre scope 3, en coopération étroite avec les partenaires et fournisseurs



Wifirst France a obtenu fin 2022 la certification ISO 27001 pour son excellence dans la gestion de la sécurité de l'information. Cette certification couvre l'ensemble des activités de Wifirst : installation, exploitation, supervision d'infrastructures, réseaux managés (WiFi, LAN, WAN, SDWAN), fourniture d'accès internet et de services.

Wifirst a renouvelé sa certification en décembre 2025.

1.2 Modèle d'affaires

Au cœur de Wifirst se trouve une culture d'entreprise établie autour de 3 valeurs fondamentales : leadership, ownership et bienveillance.

Cette culture, axée sur l'innovation proactive et la volonté constante de progresser, place Wifirst parmi les acteurs majeurs du secteur numérique et du WiFi professionnel, témoignant de sa capacité à se renouveler et à se développer de manière significative, avec l'écosystème qui le compose.

MODÈLE D'AFFAIRES

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous proposons à nos clients une offre complète et sur-mesure incluant l'audit, le design, le déploiement d'un réseau de très haute qualité WiFi (avec couverture intégrale de site), le raccordement des sites au cœur de réseau, la supervision par IA, la maintenance des sites ainsi que les mises à jour. La digitalisation des entreprises ayant rendu le WiFi indispensable pour travailler, notre offre évolutive de WiFi multiservice nous permet de répondre aux enjeux de transformation digitale de nos clients : simplicité de gestion, interlocuteur unique, optimisation des coûts, augmentation de la qualité de service et de la productivité, enrichissement de l'expérience clients et collaborateurs.

NOS SERVICES

ACCÈS INTERNET & RÉSEAUX D'ENTREPRISE



FTTO/FTTH 4G / 5G Starlink SD-WAN

RÉSEAUX MANAGÉS & SÉCURITÉ



GPON WiFi LAN IoT Firewall

CONNECTED SERVICES



WiFi Portal

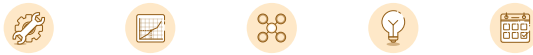
IPTV & Signage

Chromecast & Apple TV

CCTV

VoIP

INDIVIDUAL SUPPORT



Supervision & maintenance

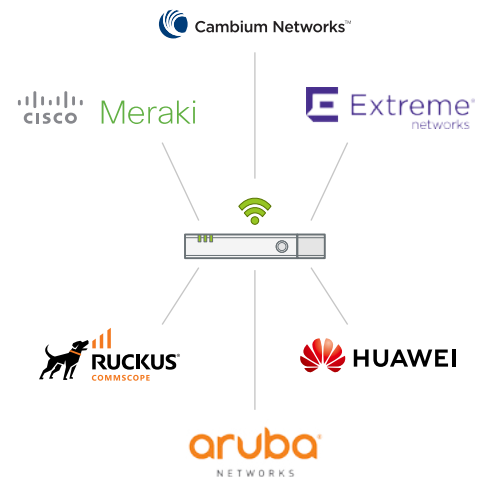
Reporting

Multi-channel support

Council

Project management

NOS PARTENAIRES CONSTRUCTEURS



NOS CLIENTS



Résidences étudiantes & coliving

Expérience de connexion comme à la maison grâce au Room Area Network.



Hôtellerie, Tourisme & campings

Productivité des équipes en connectant tous les services et terminaux métiers (PMS, TPE, Téléphonie IP..).



Retail

Réduction des coûts télécoms des points de vente grâce au déploiement d'un réseau unifié LAN + WiFi + IoT (étiquettes connectées).



Bureaux, coworking & agences

Sécurité absolue du réseau, des données et des utilisateurs (redondance hardware, firewall managés, radius managé, authentification 802.1X, etc.).



Santé, Senior

Sécurité tous les profils utilisateurs : personnel médical et administratif, patients, résidents, visiteurs et prestataires.

NOS RESSOURCES



Direction marketing



Direction commerciale



Direction financière et RH



Direction internationale



Direction des Opérations



Direction technique



Direction juridique & Achats



Direction Expérience Client



384 collaborateurs



+30 pays couverts aujourd'hui par nos cinq bureaux européens

Certification ISO 27001, pour l'ensemble des services phares : installation, exploitation, supervision d'infrastructures, réseaux managés (WiFi, LAN, WAN, SDWAN), fourniture d'accès internet et de services.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE



Performance

- 5e opérateur français en termes de trafic
- +15% de croissance CA entre 2024 et 2025



Indicateurs techniques

- 450 000 bornes WiFi opérées
- 10 millions de devices distincts connectés chaque mois



Indicateurs RH

- 92/100 index équilibré H/F
- 26% croissance d'effectif



Indicateurs RSE

- Réduction 7% Bilan Carbone entre 2024 et 2025
- 6065 équipements reconditionnés en 2025

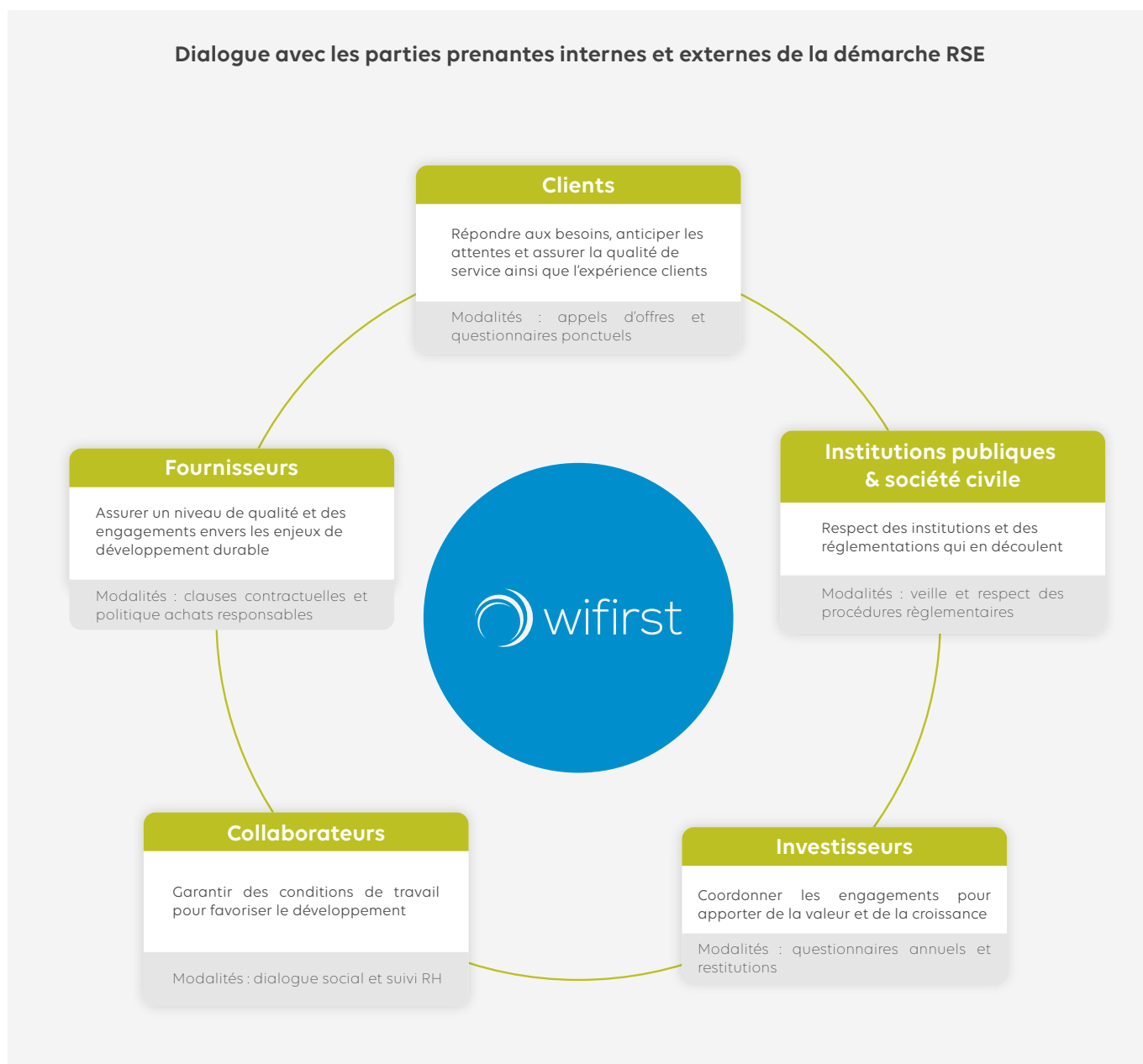
1.3 Gouvernance

La RSE est placée sous la responsabilité du directeur financier et RH du groupe et a pour mission principale de piloter, animer et mesurer les éléments qui composent la feuille de route :

- Structurer la stratégie du groupe en impliquant progressivement les filiales
- Associer les différentes directions dans le développement de la démarche RSE
- Communiquer les avancements auprès des parties prenantes
- Impliquer et mobiliser l'ensemble des collaborateurs aux problématiques RSE (formation, pédagogie etc.)

	Rôle
Board (Membres du conseil de surveillance)	<ul style="list-style-type: none">• Suivi trimestriel et validation annuelle de la feuille de route ESG
Comité RSE (Responsable RSE, Comité de direction)	<ul style="list-style-type: none">• Suivi de la feuille de route ESG• Validation des engagements et objectifs
Responsable RSE	<ul style="list-style-type: none">• Mise à jour de la politique RSE avec revue annuelle, suivi de la feuille de route et des indicateurs• Mobilisation et animation (interne et externe) sur les aspects RSE
Comités opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Déploiement des engagements auprès des directions concernées• Mise en place de procédures dédiées, suivi des indicateurs et objectifs
Comité Sécurité (COSEC)	<ul style="list-style-type: none">• Suivi du système de management de la sécurité de l'information (point sur les alertes sécurité et programme de sensibilisation des collaborateurs)
COSEC Ops (COSEC + membres opérationnels)	<ul style="list-style-type: none">• Suivi mensuel des indicateurs opérationnels et actualités sécurité• Suivi des plans d'actions

Wifirst considère l'ensemble de ses parties prenantes pour assurer le développement de sa stratégie RSE :



Instances de gouvernance

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se réunit tous les trimestres et a pour objectif d'assurer le suivi de la feuille de route ESG définie. Il est composé de 7 membres (1 femme et 6 hommes, soit 14% de femmes).



Christophe Karvelis Senn est Founding Partner & Chairman of Supervisory Board depuis 2004. Auparavant, Christophe assurait la Direction Générale d'ABN AMRO CAPITAL France. Il avait également participé à la création du fonds EPF Partners en 1995. Christophe a débuté sa carrière en 1987 chez 3i France en 1987 et en était devenu Directeur Associé et membre du Comité de Direction en 1992.

Christophe a suivi des études en France (IEP Paris, 1984) puis aux Etats-Unis (MBA à J.L. Kellogg Graduate School of Management, Northwestern University, Chicago, 1988).



Olivier Delrieu est associé depuis 2023 du fonds d'investissement MBO+, où il accompagne le développement de PME et d'ETI française, ainsi qu'administrateur de Trescal. Il a débuté sa carrière comme officier de Marine dans l'Aéronautique navale avant de rejoindre Bouygues en tant que chef de projet de construction, avec une expérience internationale en France, en Chine et au Nigéria.

Il rejoint le groupe Air Liquide en 2005 et prend la direction de Trescal, qu'il conduit pendant dix-sept ans en tant que Président-directeur général. Olivier est diplômé d'HEC et de l'ESTP.



Antoine Druais est Partner Flex Equity Mid-Market chez Capza depuis 2025. Auparavant, Antoine était Partner chez Montagu. Il a également dirigé la société de courtage en crédit Finvens entre 2019 et 2021, après 9 années chez BlackFin Capital Partners en tant que Directeur, et 4 ans en Transaction Services chez Deloitte.

Antoine est diplômé de l'Emlyon Business School.



Antoine Forgeard est Directeur de participations Flex Equity Mid-Market chez Capza depuis 2021. Auparavant, Antoine était Chargé d'affaires chez Argos Wityu. Il a commencé sa carrière en Private Equity chez Astorg et a eu une expérience en M&A chez Linkers.

Antoine est diplômé de l'université Paris-Dauphine (Master 225 Finance d'Entreprise et Ingénierie financière).



Aurore Gauffre est Partner et Directrice Durabilité et Impact depuis 2021. Auparavant, Aurore était Responsable des investissements à la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Elle a également occupé les fonctions de Directeur M&A chez ATFIS, et de Trader chez BNP Paribas. Elle est diplômée d'un Master en finance internationale de HEC Paris et d'un Master en ingénierie civile de l'ESTP.



Frédéric Labia est directeur associé au sein du groupe Amundi Private Equity Funds depuis janvier 2021. Il avait rejoint le groupe Amundi en tant qu'Analyste Financier en 2008, puis il a été promu Directeur d'Investissements en 2018. Auparavant, il occupait le poste d'Analyste Financier Actions chez Société Générale Corporate & Investment Banking (2000-2008). Il a débuté sa carrière comme auditeur pour PwC en 1998. Frédéric est diplômé de l'ESSEC (MS Techniques Financières 2000).



Samuel Waddell est Directeur Adjoint et Directeur des Investissements au sein de l'équipe Large Cap, où il se concentre sur les investissements dans les secteurs de la technologie et la transition environnementale.

Il siège au conseil d'administration de WIFIRST, ChapsVision, Softway Medical, Bleckwen, Groupe ADIT, Elyse Energies, Paprec et QAIR.

Avant de rejoindre BPI en 2013, Samuel a travaillé chez Bain & Company en tant que consultant en stratégie et est diplômé de l'ESCP Business School (promotion 2008).

Comité de direction

Le comité de direction se réunit toutes les semaines et a pour objectif d'assurer le suivi de la stratégie et pilotage du Groupe. Il est composé de 11 membres (1 femme et 10 hommes, soit 9% de femmes) :

- Marc Taieb, Président Directeur Général
- David Berkowicz, Directeur Technique
- Hervé Champion, Directeur des Achats (externe)
- Jérôme De Castries, Vice Président Commercial & Marketing
- Etienne Detrie, Directeur Marketing
- Pierre Fau, Directeur de Projets
- Eric Garand, Directeur Commercial
- Vincent Guilbeau, Directeur Opérations
- Eric Henaff, Directeur Expérience Clients
- Laura Najberg, Directrice Juridique
- Jean-Hugues Verdu, Directeur Financier et Ressources Humaines

1.4 Matrice de double matérialité

Wifirst a finalisé l'analyse de double matérialité en début d'année 2025 afin de déterminer quels enjeux de durabilité (Standards de Reporting de Durabilité Européens ou ESRS) sont pertinents pour son activité et ainsi adapter les politiques, indicateurs et actions à mettre en place.

L'analyse de double matérialité est nécessaire pour évaluer si chaque enjeu est important en considérant :

- la matérialité d'impact, c'est-à-dire le degré d'importance des impacts positifs et/ou négatifs de l'entreprise sur l'enjeu.
- la matérialité financière, c'est-à-dire le niveau d'importance des opportunités et/ou risques financiers que l'enjeu représente pour la performance économique de l'entreprise.

Pour assurer l'exhaustivité, les étapes suivantes ont été menées :

- Revue des thèmes de durabilité des ESRS
- Analyse de la documentation interne (stratégie RSE, pratiques existantes)
- Benchmark de la concurrence.
- Consultation de référentiels internationaux (ISO 26000, SASB, TCFD, GRI, ODD).
- Un enjeu spécifique lié au secteur, les outils informatiques et la cybersécurité, a été inclus. Tous les sous-thèmes de l'AR 16 ont été couverts.

Les membres du comité de direction ont été impliqués dans la démarche d'identification des IRO (impacts positifs, négatifs, risques et opportunités) afin d'assurer une représentativité opérationnelle.

Par l'analyse des IRO de chaque enjeu identifié et selon l'échelle de cotation définie par l'EFRAG, les résultats sont présentés dans la matrice de double matérialité ci-dessous :

Matérialité financière + -	Impacts financiers	Double matérialité
	E1 - Adaptation au changement climatique E5 - Epuisement des ressources G1 - Lutte contre la corruption G1 - Protection des lanceurs d'alerte	E1 - Atténuation du changement climatique E1 - Énergie E5 - Fin de vie des équipements S1 - Conditions de travail - Interne S1 - Diversité et inclusion - Interne S2 - Conditions de travail - Externe S4 - Sécurité des données - Utilisateurs finaux W1 - Outils informatiques/Cybersécurité
	Non matériel	Impacts matériels
	E5 - Déchets S1 - Autres droits liés au travail - Interne S4 - Santé - Utilisateurs finaux S4 - Inclusion sociale - Utilisateurs finaux G1 - Culture d'entreprise G1 - Relation fournisseurs G1 - Incidents	E3 - Eau S2 - Diversité et inclusion - Externe S2 - Autres droits liés au travail - Externe
	Matérialité d'impact	

Cette matrice a été validée en comité de direction en avril 2025.

L'analyse de double matérialité met en évidence une concentration des enjeux matériels de Wifirst autour de trois piliers structurants : l'environnement (climat, énergie, fin de vie des équipements), le social (capital humain et chaîne de valeur) et la gouvernance, incluant la cybersécurité.

Les enjeux environnementaux (notamment climat, énergie et économie circulaire) se caractérisent par des impacts majoritairement indirects, liés à l'utilisation d'infrastructures numériques et d'équipements, mais également par des opportunités de développement d'offres plus sobres et innovantes. Les risques associés concernent principalement l'évolution de la réglementation, les coûts énergétiques et les aléas climatiques.

Les enjeux sociaux apparaissent comme fortement matériels, en lien direct avec la performance opérationnelle de l'entreprise. Ils couvrent notamment les conditions de travail, l'attractivité et la fidélisation des talents, ainsi que les pratiques au sein de la chaîne de valeur. Par ailleurs, la protection des données et la cybersécurité constituent un enjeu central du fait du volume d'utilisateurs finaux et de la sensibilité des services opérés.

Enfin, les enjeux de gouvernance, incluant l'éthique des affaires et la gestion des fournisseurs, ainsi que la dépendance aux systèmes d'information, présentent des risques financiers, notamment en matière de continuité d'activité, de réputation et de conformité.

Dans ce contexte, la majorité des enjeux identifiés se positionnent en double matérialité, traduisant à la fois des impacts significatifs de l'activité et des risques et opportunités financiers associés.

Par ailleurs, les enjeux pollution (ESRS E2), biodiversité (ESRS E4) et communautés affectées (ESRS S3) ont été considérés comme non matériels. En effet, les analyses n'ont pas mis en évidence d'impacts significatifs directs liés à ces thématiques, compte tenu du modèle d'activité de services de Wifirst. Les impacts identifiés sont soit indirects et déjà couverts par d'autres enjeux matériels (notamment le changement climatique), soit non significatifs en termes d'impacts ou de risques financiers.

Récapitulatifs des enjeux matériels

ESRS thématique	Thème	Sous-thème	Politique associée
ENVIRONNEMENT			
ESRS E1	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Politique RSE - environnement
		Atténuation du changement climatique	Politique RSE - environnement
		Énergie	Politique RSE - environnement
ESRS E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Politique RSE - gouvernance / achats responsables
ESRS E5	Économie circulaire	Épuisement des ressources	Politique RSE - environnement
		Fin de vie des équipements	Politique RSE - environnement
SOCIAL			
ESRS S1	Conditions de travail - Interne	Sécurité de l'emploi des employés	Politique RSE - social
		Temps de travail des employés	Politique RSE - social
		Salaires décents des employés	Politique RSE - social
		Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Politique RSE - social
		Santé et sécurité	Politique RSE - social
	Diversité et inclusion - Interne	Égalité de genre et égalité de rémunération	Politique RSE - social
		Formation et développement des compétences	Politique RSE - social
		Emploi et inclusion des personnes handicapées	Politique RSE - social
ESRS S2	Conditions de travail - Externe	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement	Politique RSE - social
		Santé et sécurité	Politique RSE - gouvernance / achats responsables
	Égalité de traitement et des chances - Externe	Égalité de genre et égalité de rémunération	Politique RSE - gouvernance / achats responsables
ESRS S4	Autres droits - Externe	Protection de la vie privée	Politique RSE - gouvernance / achats responsables
		Consommateurs et utilisateurs finaux / Incidents liés aux informations des utilisateurs finaux	Protection de la vie privée des utilisateurs/clients
GOVERNANCE			
ESRS G1	Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Politique RSE - gouvernance
ESRS G1	Lutte contre la corruption	Prévention et détection, y compris les formations	Politique RSE - gouvernance
Spécifique	Outils informatiques	Cybersécurité	ISO 27001






À noter que l'enjeu de l'eau est traité spécifiquement, considéré comme matériel dans l'analyse initiale mais traité opérationnellement au sein de l'enjeu « achats responsables » dans la mesure où il relève principalement de la chaîne de valeur amont (data centers opérés par des tiers).

1.5 Politique RSE

Pratiques et politiques pour une transition vers une économie plus durable

S'inscrivant dans la continuité d'initiatives et d'engagements déjà portés par Wifirst, la première version de la politique RSE a été formalisée en 2024 afin de structurer et de consolider les actions menées autour de ses principaux enjeux matériels : changement climatique, économie circulaire, effectifs de l'entreprise, travailleurs de la chaîne de valeur et conduite des affaires.

Ce sont sur ces mêmes enjeux que Wifirst déploie son plan d'actions et sa feuille de route afin de contribuer positivement au développement durable : ainsi, des objectifs qualitatifs et quantitatifs ont été ajoutés pour amender la politique, qui sera publiée sur le site de Wifirst courant 2026.

Objectif de Développement Durable	Objectifs qualitatifs	Objectifs quantitatifs
 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (Fresque du Climat, économie circulaire et sobriété énergétique) 	<ul style="list-style-type: none"> -55 % en valeur absolue d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les scopes 1 & 2 d'ici 2030 par rapport à 2023 Réduction de 51,6 % de l'intensité carbone (gCO₂/Go) d'ici 2030 100 % énergie des bureaux avec garanties d'origines d'ici 2030 4 000 équipements reconditionnés et redéployés par an
 13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
 3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une culture inclusive à travers des actions de sensibilisation annuelles Accompagner le développement professionnel de chaque collaborateur via un plan de formation personnalisé ou au travers de la mobilité interne Promouvoir une culture du bien-être et de la prévention des risques. Développer la formation continue en sécurité et premiers secours. 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des collaborateurs bénéficient d'un entretien de développement annuel Index égalité Homme/Femme supérieur ou égal à 85/100 chaque année 30 % des effectifs féminins à l'année Faire évaluer 100 % des formations externes sur le niveau de pertinence Taux d'absentéisme < 3 % chaque année Taux d'accident de travail < 2% chaque année 10 % par étage / lieu de travail formé au sauveur secouriste du travail (SST) et équipements de protection individuelle (EPI) 100 % des risques recensés et mis à jour annuellement dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
 5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES		
 5. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les pratiques d'achats responsables et la transparence avec les parties prenantes Intégrer des critères RSE dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs Maintenir une culture d'éthique et de conformité Maintenir la certification ISO 27001 chaque année Développer la culture sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs et partenaires Assurer la conformité NIS 2 et RGPD sur tous les périmètres 	<ul style="list-style-type: none"> 100% des contrats fournisseurs signés par un qui intègrent critères RSE 100% des fournisseurs stratégiques signataires de la charte RSE d'ici 2027 100% des collaborateurs sensibilisés lutte contre la corruption d'ici 2027 100 % des collaborateurs sensibilisés à la cybersécurité et le RGPD 2 audits de sécurité externe par an 100% des collaborateurs testés par des campagnes de phishing tous les 2 mois 80% taux de correction des vulnérabilités critiques sous 30 jours pour les actifs en production

La feuille de route établie en 2023, validée entre les investisseurs et le comité de direction et mise à jour tous les ans, donne le cadre de la démarche pour atteindre les objectifs fixés par la politique RSE.

1.6 Cadre du rapport

Le périmètre du rapport de durabilité s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par le Groupe (Wifirst France, UK, Espagne, Italie et Allemagne ainsi que l'acquisition allemande 2024 Hotspots), à l'exception des filiales néerlandaise (ITT Desk) et allemande (The Cloud Network) acquises en 2025, représentant ainsi un taux de couverture des effectifs de 76%.

La structuration de la démarche RSE en interne a été réalisée selon les principes évoqués de la norme ISO 26000 par l'approche holistique de l'organisation. Avec l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2021, le référentiel des Objectifs de Développement Durable a été ajouté pour structurer les engagements :



2. Informations environnementales

Rappel des objectifs de la feuille de route environnementale :

- Calculer l'empreinte carbone annuel et piloter la trajectoire de réduction d'intensité
- Accompagner les clients dans une démarche de numérique responsable, que ce soit dans l'analyse de la performance énergétique et/ou le déploiement d'équipements reconditionnés
- Contribuer à l'économie circulaire des équipements en fin de vie
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux climatiques

2.1 Changement climatique

Risques climatiques

Au travers de l'analyse de double matérialité, Wifirst a identifié les risques environnementaux liés au changement et à la transition climatique.

Les risques physiques concernent principalement la dégradation ou la perte de matériel informatique en raison d'événements climatiques extrêmes (inondations, incendies, vagues de chaleur), pouvant entraîner des interruptions temporaires de services chez certains clients, notamment dans des zones plus exposées (ex. hôtellerie de plein air). Les risques de transition portent sur le renforcement des réglementations environnementales (normes sur les équipements, efficacité énergétique, restrictions de circulation), l'évolution des attentes des clients et des investisseurs, ainsi que sur la hausse potentielle des prix de l'énergie. Ces éléments peuvent générer des perturbations opérationnelles, une augmentation des coûts d'infrastructure ou un risque de perte de parts de marché en cas d'adaptation insuffisante.

L'exposition et la sensibilité des actifs, des activités et de la chaîne de valeur ont été évaluées qualitativement selon la gravité, la portée, la probabilité d'occurrence et l'ampleur des effets financiers potentiels. Les risques identifiés présentent globalement une ampleur financière minimale à modérée, notamment parce qu'ils sont en partie mutualisés au niveau sectoriel et peuvent, dans certains cas, être partiellement répercutés aux clients. Les horizons temporels des risques et opportunités varient : court terme pour la commercialisation d'offres liées au pilotage énergétique, moyen terme pour les enjeux structurels liés à la croissance et à la performance des réseaux, et court à moyen terme pour les risques physiques et réglementaires déjà observables.

Par ailleurs, Wifirst a identifié plusieurs opportunités financières associées à la transition climatique, notamment le développement d'infrastructures unifiées et plus sobres, des solutions de pilotage énergétique via les objets connectés, ainsi que l'alignement sur des trajectoires carbone répondant aux engagements pris auprès des investisseurs. Ces actions constituent également des mesures d'adaptation et d'atténuation, permettant de limiter l'exposition aux risques de transition, d'anticiper les évolutions réglementaires et de renforcer la résilience opérationnelle de l'entreprise face aux aléas climatiques.

Mesure de l'empreinte carbone

Afin d'identifier les leviers pertinents et d'élaborer un plan d'action visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), Wifirst a réalisé son premier Bilan Carbone en 2020. Ces mesures incluent notamment la mise en œuvre de processus de reconditionnement des équipements et le remplacement de l'éclairage par des solutions LED dans ses bureaux.

Depuis la soumission de sa trajectoire de réduction auprès de SBTi durant l'été 2025, Wifirst reporte désormais ses émissions à partir de l'année de référence 2023. La méthodologie de comptabilisation des émissions publiée par Wifirst répond pleinement aux exigences du GHG Protocol et constitue le cadre de référence pour l'élaboration du Bilan Carbone.

Afin d'assurer un pilotage fiable de son empreinte carbone, Wifirst a collecté l'ensemble des données opérationnelles nécessaires au calcul des émissions selon la méthodologie suivante :

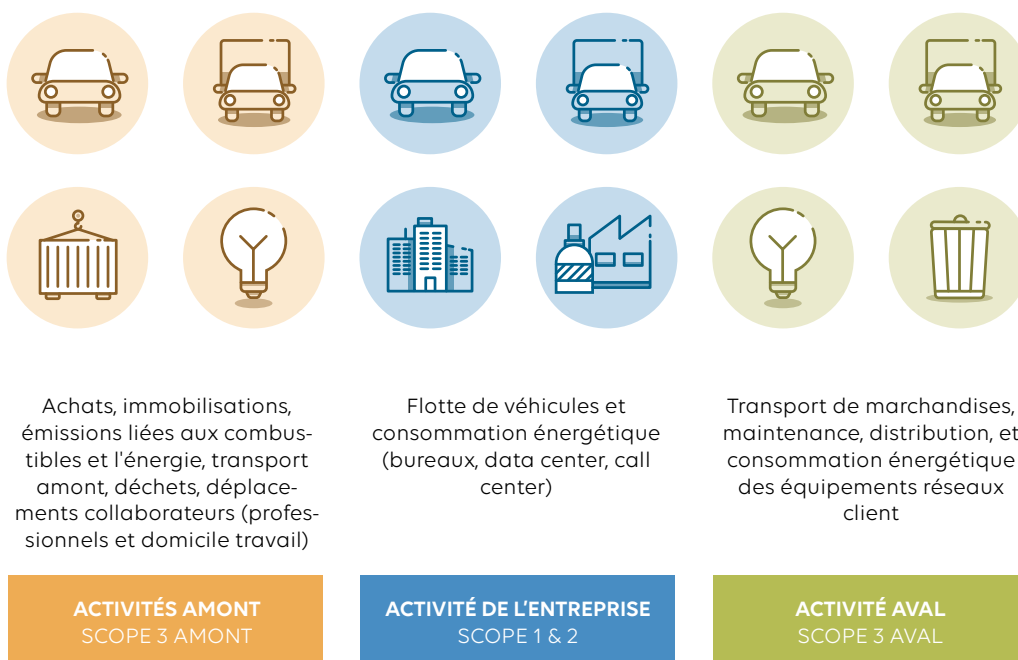
Émissions de CO₂e = données d'activité × facteur d'émission.

Les données d'activité correspondent aux quantités consommées ou utilisées (litres de carburant, kWh d'électricité, nombre d'équipements déployés, etc.). Les facteurs d'émission, provenant de la base empreinte de l'ADEME, traduisent pour chaque poste la quantité de CO₂e générée par unité consommée.

La détermination des sources d'émissions est structurée conformément au GHG Protocol et couvre les trois scopes :

- **Scopes 1 et 2** : émissions directes issues des installations fixes ou mobiles appartenant ou contrôlées par Wifirst, ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (calculées uniquement en base locale).
- **Scope 3** : émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur, incluant notamment l'amont et l'aval des activités de l'entreprise.

Principaux postes d'émissions de l'empreinte carbone



Il existe un indicateur principal qui met en perspective les émissions de gaz à effet de serre en fonction de l'activité : l'intensité carbone qui correspond au total Bilan Carbone (scope 1, scope 2 et scope 3) rapporté au trafic hébergé sur des réseaux (en Pétaoctet), donnant ainsi une mesure en gCO₂ / Go (gigaoctet), sur lequel Wifirst a défini la trajectoire d'intensité afin d'intégrer le scope 3 dans la trajectoire de réduction des émissions.

Evolution de l'intensité carbone

	2023	2024	2025
gCO ₂ e / Go	10,56	5,76	6,67
tCO ₂ e / M€	95	66	55
tCO ₂ e / HC	30	21	16

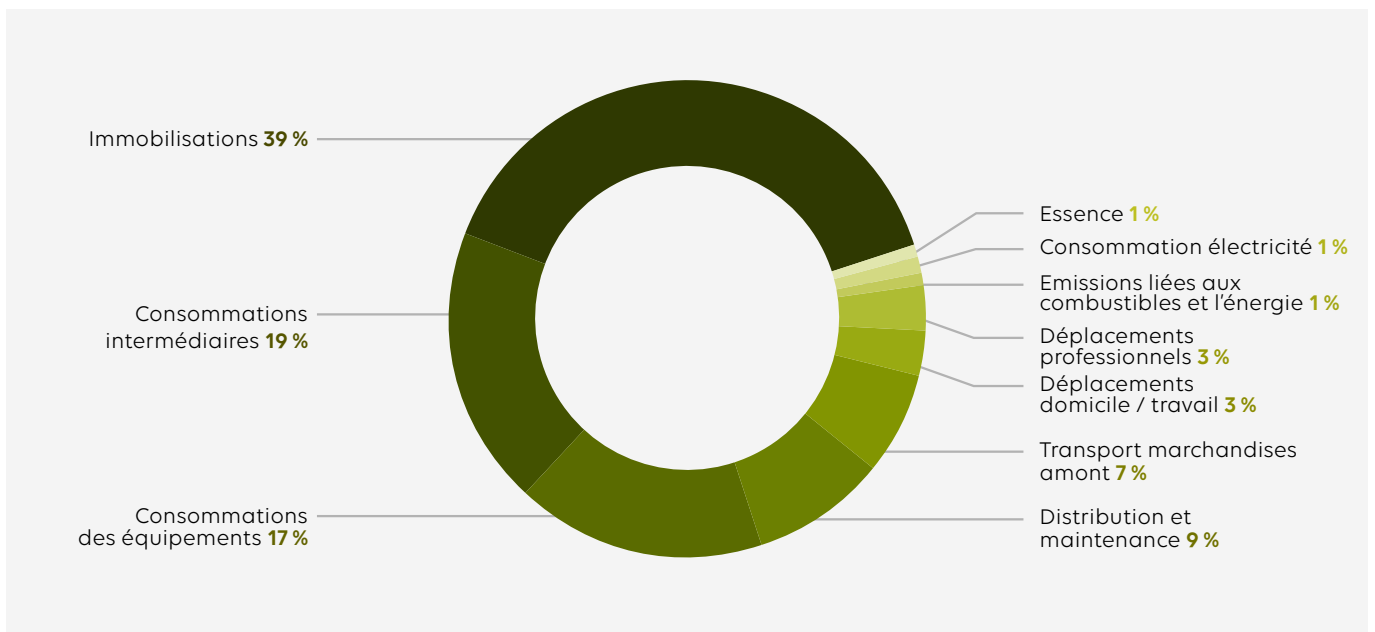
Évolution des émissions de CO2

tCO2e	2023	2024	2025
Scope 1&2	191	163	134
Scope 3	8 689	6 797	5 885
Total	8 800	6 960	6 019

Malgré une croissance de 16% du chiffre d'affaires entre 2023 et 2025, on observe une diminution des émissions de GES du Bilan Carbone et de l'intensité carbone qui s'explique de plusieurs façons :

- Transition progressive de la flotte de véhicules en électrique permettant une réduction du scope 1 et 2 en valeur absolue de 29% par rapport à 2023, respectant ainsi la trajectoire portée auprès de SBTi ;
- Réduction des déplacements observés dans le scope 3 aussi bien en amont qu'en aval, moins d'achat d'équipements lié à la fin de déploiement d'un client important dans le secteur du retail en début d'année 2024, permettant également la réduction de l'intensité carbone mesurée en gCO2e / Go de 37%.

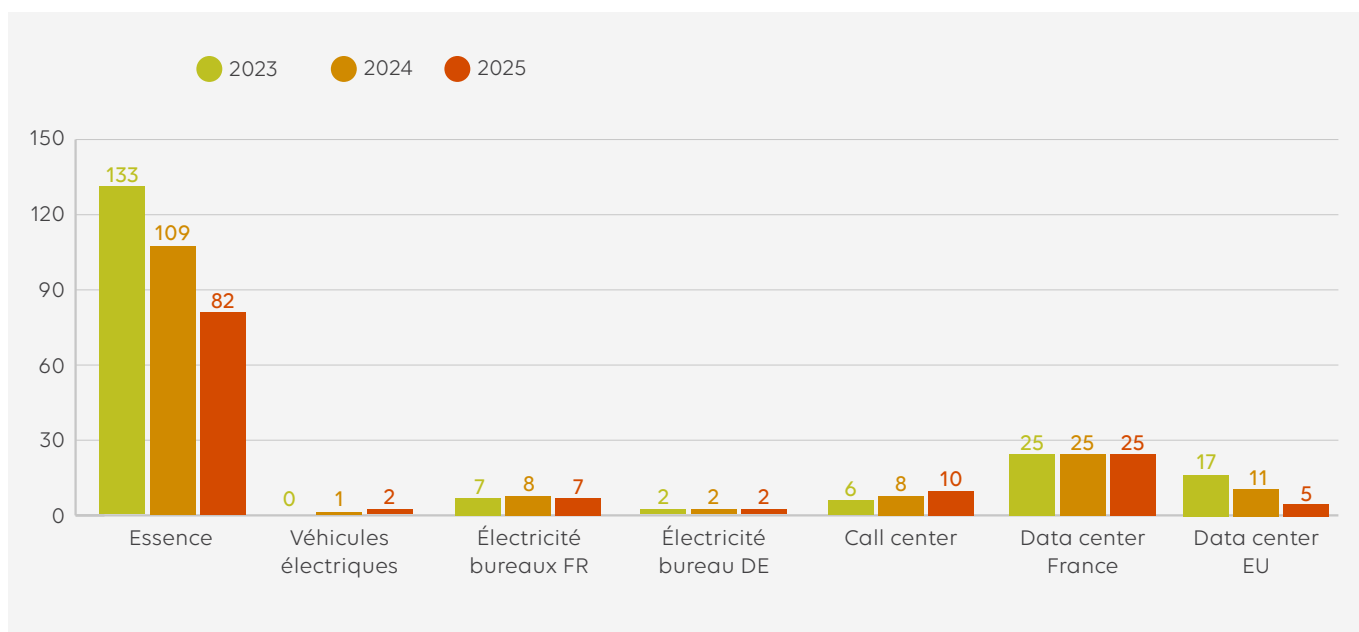
Proportion par scope



Les émissions directes liées à la combustion de l'essence ainsi que la consommation énergétique représentent 2% des émissions de GES et les émissions indirectes 98% :

- La consommation intermédiaire correspond au trafic hébergé, mesuré en Go ;
- Les immobilisations comprennent l'achat des équipements (matériel bureautique, serveurs, matériel déployé chez les clients, etc.) ;
- Les émissions liées aux combustibles et l'énergie correspondent à l'acheminement, transport et distribution (pertes) ;
- Seuls les déchets électroniques et électriques sont considérés. Les déchets de bureaux (DIB, cartons, plastique etc.), en quantité négligeable pour le bilan carbone, sont reportés dans la partie "économie circulaire" ;
- Les déplacements englobent à la fois ceux des commerciaux et des représentants sur le terrain, les interventions de maintenance, ainsi que les déplacements plus ponctuels des autres collaborateurs.
- La consommation énergétique des équipements branchés en production dans les infrastructures réseaux des clients.

Évolution Scope 1 et 2



Les émissions du scope 1 & 2 réunies de Wifirst étaient de 191 tCO₂e en 2023, avec une baisse en valeur absolue enregistrée de 29%, atteignant ainsi 134 tCO₂e à fin 2025.

En effet, les véhicules de l'entreprise constituent le poste principal (61%), suivis de la consommation énergétique des data centers (23%).

Cette baisse s'explique par la transition progressive de la flotte de véhicules vers des véhicules électriques, début 2024 Wifirst remplaçait 3 véhicules thermiques par des véhicules électriques. A fin 2025, 25% de la flotte (France et Allemagne) sont des véhicules électriques.

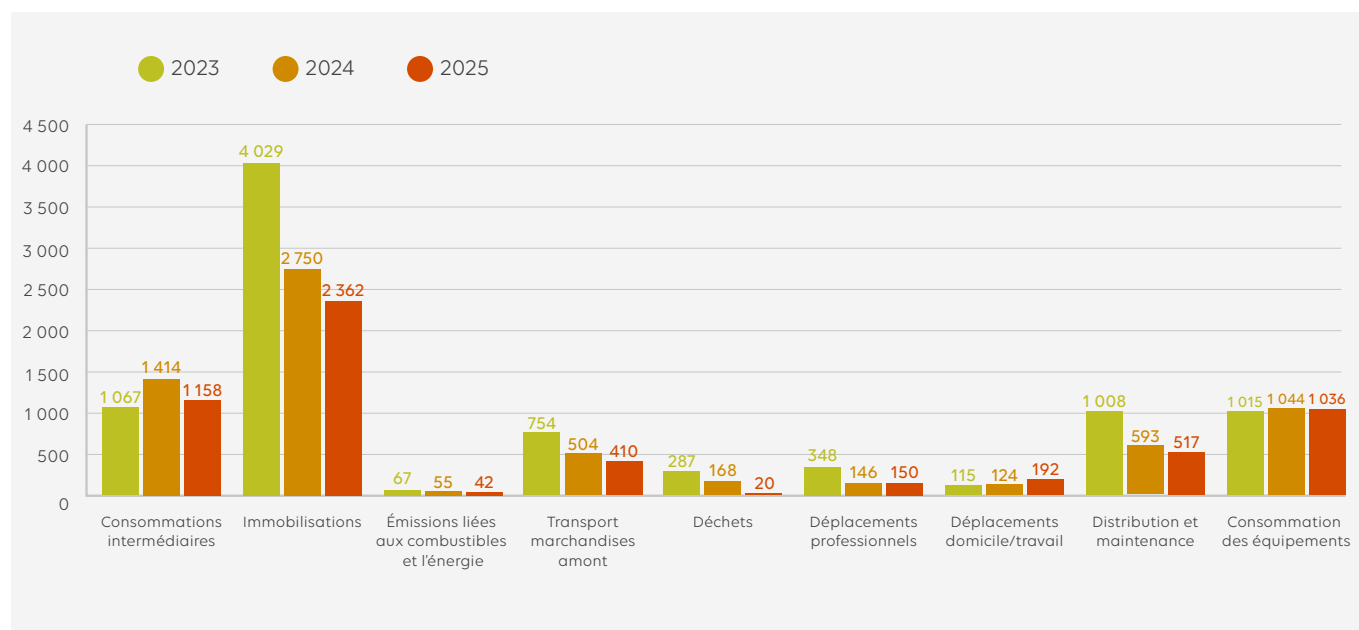
Peu de changement a été observé concernant les émissions liées à la consommation d'électricité au cours des deux dernières années. Cependant, une évolution est notable pour les data centers situés hors de France (Royaume-Uni et Allemagne), s'expliquant par un changement de méthodologie. Alors qu'en 2023 et 2024, les données étaient surestimées, basées sur la puissance contractée, Wifirst a pu obtenir la consommation réelle en kWh pour 2025.

Enfin, depuis fin 2024, Wifirst s'est engagé à passer progressivement les contrats d'électricité de ses bureaux aux garanties d'origines (GO) pour une consommation issue d'énergies renouvelables, augmentant ainsi la part d'énergies renouvelables dans la consommation totale à 8%, comme le démontre l'évolution de la consommation énergétique des bureaux :

Année	2023	2024	2025		
Origine	Sources non renouvelables	Sources non renouvelables	Sources non renouvelables	Sources renouvelables avec GO	Total
Consommation (kWh) France	116 516	129 667	128 817	7 026	135 843
Consommation (kWh) Hotsplots*	7 703	8 558	4136	4 288	8 424
Total consommation (kWh)	124 219	138 225	132 953	11 314	144 267

*Contrairement à la France, le système de facturation énergétique annuel en Allemagne présente un décalage. La facture reçue en cours d'année N couvre la consommation réalisée durant l'année N-2 (par exemple, la facture annuelle reçue au début de l'année 2026 correspond à la consommation de l'année 2024).

Évolution Scope 3



La réduction du scope 3 de 32 % en valeur absolue entre 2023 et 2025 s'explique par plusieurs facteurs, liés à la fois à des évolutions méthodologiques et à des optimisations opérationnelles.

Les émissions associées aux équipements déployés chez les clients sont réparties en plusieurs catégories : les immobilisations correspondant à la phase de production, le transport des marchandises amont entre le fabricant et le partenaire logistique de Wifirst, la fin de vie des équipements dans la catégorie déchets, ainsi que la consommation énergétique en phase d'usage.

Depuis 2023, Wifirst s'appuie sur les travaux de l'ADEME pour estimer les émissions liées aux immobilisations, en appliquant un facteur d'émission de 90 kgCO₂ par kilogramme d'équipement, en l'absence d'analyses de cycle de vie fournies par les constructeurs partenaires. Une répartition des émissions a par ailleurs été définie en cohérence avec les recommandations de la SBTi : 80 % pour la production (immobilisations), 15 % pour le transport et 5 % pour la fin de vie.

La consommation énergétique des équipements est estimée à partir des mesures réalisées par le laboratoire interne de Wifirst, permettant d'établir une consommation moyenne par typologie d'équipement, ensuite multipliée par le nombre d'équipements en production sur l'année.

La diminution observée du scope 3 est principalement portée par la baisse des immobilisations. Celle-ci s'explique par une réduction des volumes d'achats d'équipements ainsi que par l'acquisition d'équipements présentant une empreinte carbone plus faible, notamment des Wibox de plus petite taille. Les nouvelles architectures réseau et les infrastructures unifiées permettent également d'assurer la qualité de service avec un nombre réduit d'équipements, entraînant mécaniquement une diminution des émissions associées au transport.

Concernant les déchets, la mise en place d'un nouveau partenaire début 2025 permet désormais d'accéder à un reporting précis des volumes de déchets électriques et électroniques (DEEE). Cette évolution a permis de remplacer des estimations par des données réelles, ce qui se traduit dans ce cas par une baisse significative des émissions associées.

Les déplacements professionnels ont également diminué de 57 % en valeur absolue, une baisse due aux émissions de distribution et maintenance : l'évolution des processus et des outils de planification de maintenance permet désormais de réaliser davantage d'interventions à distance et de réduire les déplacements systématiques.

À l'inverse, certaines catégories d'émissions augmentent en lien direct avec la croissance de l'activité. La consommation intermédiaire, liée notamment au trafic hébergé, a progressé de 8 % entre 2023 et 2025, avec un pic en 2024 lors des déploiements pour les points de vente d'un client important dans le secteur du retail.

De même, la consommation énergétique des équipements augmente avec l'extension du parc supervisé, chaque nouveau projet client générant de nouveaux équipements en production. Cette évolution reste toutefois partiellement atténuée par la baisse du facteur d'émission de l'électricité en France, passé de 0,06 à 0,052 kgCO₂e/kWh sur la période.

Enfin, les émissions liées aux déplacements domicile-travail progressent également en cohérence avec la croissance des effectifs de Wifirst.

Wifirst maintient ainsi une trajectoire de réduction de son intensité carbone tout en accompagnant la croissance de ses activités. Toutefois, ces résultats reposent en partie sur des optimisations organisationnelles et méthodologiques qui devront être consolidées dans le temps.

Récapitulatif SBTi des objectifs et actions mises en place

	Année de référence (2023)	Objectif année cible (2030)*	Année 2025	Réduction en pourcentage par rapport à l'année de référence	Atteinte de l'objectif 2025
Scope 1 & 2 (tCO2e)	191	105	134	- 29 %	✓
Scope 3 (tCO2e)	8 689	N/A	5 885	- 32 %	✓
Total (tCO2e)	8 800	N/A	6 019	- 34 %	✓
Intensité carbone en gCO2 / Go	10,56	5,59	6,67	- 32 %	✓

*55 % d'émissions de GES (scopes 1 & 2) et réduction de 51,6 % de l'intensité carbone (gCO₂/Go)

Afin de maintenir sa trajectoire de réduction des émissions alignée avec les objectifs SBTi, Wifirst a mis en place plusieurs actions couvrant l'ensemble de ses scopes d'émissions.

Pour le Scope 1, l'entreprise s'est engagée à réduire l'empreinte carbone de sa flotte de véhicules en opérant une transition progressive vers des véhicules électriques. Par ailleurs, la répartition géographique des auditeurs, principaux utilisateurs de la flotte, permet de limiter au maximum les distances parcourues.

Concernant le Scope 2, Wifirst travaille avec le propriétaire de ses locaux afin de mettre en œuvre des travaux visant à réduire la consommation énergétique du bâtiment. Plusieurs initiatives sont en cours également avec ses partenaires opérant les data centers et les centres d'appels afin de les encourager à prendre des engagements en matière de consommation énergétique. Certains data centers disposent déjà d'engagements sur leur PUE (Power Usage Effectiveness), permettant de garantir une trajectoire de réduction de leur intensité énergétique.

Pour le scope 3, 39 % des émissions de l'entreprise sont liées aux immobilisations. La priorité est donc d'engager les partenaires industriels afin d'obtenir davantage de transparence sur l'empreinte carbone des équipements. Cette démarche vise à identifier des leviers de réduction lors des phases de production, de distribution ou d'éco-conception, notamment pour diminuer la consommation électrique des équipements une fois installés.

Dans cette logique, Wifirst propose depuis 2020 à ses clients des équipements reconditionnés, afin de réduire l'empreinte carbone des infrastructures déployées.

Wifirst privilégie également l'achat de matériel de bureau reconditionné pour les écrans et téléphones.

2.2 Économie circulaire et gestion des déchets

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, Wifirst distingue deux grandes catégories d'équipements et de déchets, qui font l'objet de processus de gestion différenciés.

La première catégorie concerne les équipements réseau (points d'accès, switches et box) utilisés pour l'installation et la supervision des infrastructures réseau de ses clients, directement liés à l'activité de l'entreprise. Wifirst conserve la propriété de ces équipements pendant toute la durée des contrats et en assure la gestion logistique sur l'ensemble de leur cycle de vie.

En cas de panne ou de nécessité de remplacement, les outils de supervision permettent d'identifier rapidement l'équipement concerné afin de procéder à son remplacement. L'appareil retiré est ensuite acheminé vers le centre logistique ELOGS, partenaire de Wifirst, où il est testé et diagnostiqué. Selon son état, deux situations peuvent se présenter :

- si l'équipement est réparable, il est reconditionné puis remis en circulation afin d'être réutilisé sur d'autres sites clients
- si l'équipement est déclaré irréparable, il est orienté vers une filière spécialisée dans le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), permettant le recyclage et la récupération de matières premières.

Dans certains cas, l'équipement défectueux peut également être remplacé directement par un appareil déjà reconditionné.

À travers ces pratiques, Wifirst met en œuvre différentes actions visant à réduire l'impact environnemental de son activité et à contribuer au développement de l'économie circulaire. Cela passe notamment par le recours accru au reconditionnement des équipements et par l'allongement de leur durée de vie, contribuant ainsi à limiter le renouvellement prématuré du matériel.

La seconde catégorie concerne les déchets liés aux activités quotidiennes de l'entreprise et à la vie des collaborateurs. Comme toute organisation, Wifirst génère des flux de déchets traditionnels tels que le papier, le carton, les plastiques ou les déchets industriels banals (DIB). L'entreprise peut également produire ponctuellement des DEEE, notamment lors des renouvellements d'équipements informatiques tels que les ordinateurs ou les téléphones professionnels.

Cycle de vie d'un équipement

Trier le matériel

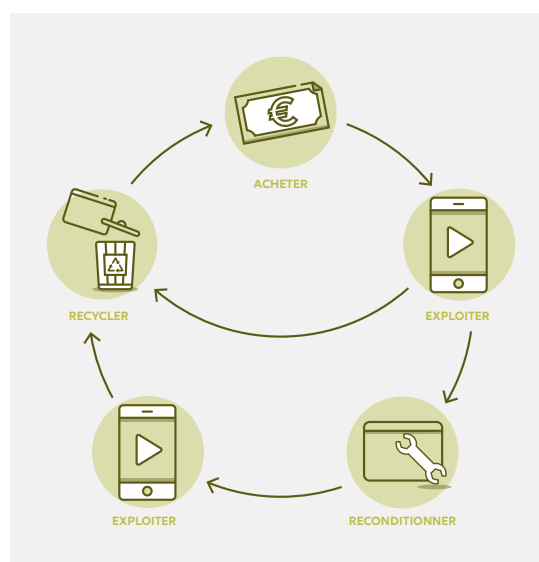
Le matériel à reconditionner est identifié et validé par les équipes techniques.

Reconditionner le matériel

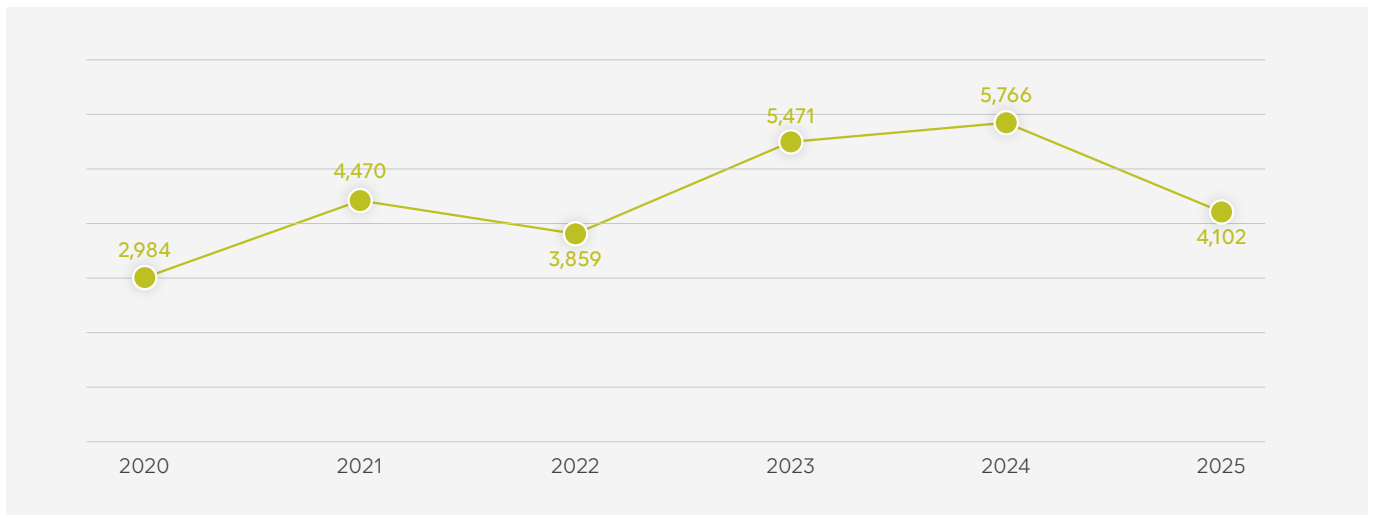
Un process retour a été élaboré pour assurer la qualité grâce à un packaging adapté et faciliter le suivi et la traçabilité du matériel.

Recycler le matériel obsolète

Un partenariat avec la société Elec'Recyclage a démarré en mars 2025 pour revaloriser les déchets électriques et électroniques.



Évolution du matériel reconditionné et redéployé chez les clients



Depuis 2020, c'est un total de 26 652 équipements reconditionnés (Switch, Wibox et point d'accès) qui sont redéployés chez les clients.

Fin de vie des DEEE

Lorsque les tests réalisés sur les équipements ne sont pas concluants ou lorsque ceux-ci sont devenus obsolètes — notamment lorsqu'ils arrivent en fin de support constructeur, c'est-à-dire lorsque le fabricant ne fournit plus les mises à jour nécessaires pour garantir la sécurité des infrastructures réseau — les équipements sont confiés au partenaire Elec'Recyclage afin d'assurer leur traitement et leur recyclage en fin de vie.

Le processus de traitement se déroule en six étapes principales :

- le démantèlement (séparation de sous-éléments) et la dépollution (extraction des substances polluantes, batteries, piles..)
- le broyage des équipements en morceaux de faible taille
- une séparation électromagnétique des éléments ferreux à l'aide d'aimants
- un tri optique qui permet de séparer les cartes électroniques, qui sont valorisées ultérieurement via un autre procédé de recyclage pour récupérer les métaux stratégiques contenus dans ces fractions
- une séparation des éléments métalliques non ferreux (dont le cuivre) grâce à des courants de Foucault
- une séparation des plastiques par flottaison ou tri optique

À l'issue de ces différentes étapes, les principaux composants des déchets d'équipements électriques et électroniques sont valorisés par catégorie de matériaux. En moyenne, ces équipements se composent d'environ 30 % de fer, 20 % de plastiques, 20 % de cuivre et 30 % de métaux non ferreux (notamment l'aluminium), qui peuvent être réintroduits dans des filières de recyclage afin de favoriser la récupération de matières premières.

En 2025, 9,4 tonnes de DEEE ont été envoyés au partenaire Elec'Recyclage :

	2025
Total DEEE (kg)	9 369

Gestion des autres déchets

Depuis 2018, Wifirst France a mis en place dans ses bureaux des points de collecte pour le tri des déchets. Concernant les déchets internes, ci-dessous le détail par flux, uniquement pour Wifirst France (données non disponibles pour Hostplots) :

	2024			2025		
	Déchets (kg)	Recyclés	%	Déchets (kg)	Recyclés	%
DEEE	-			140		
Papier	2 530			3 267		
Carton	-			234		
Plastique	31			36		
Verre	66			111		
Canettes	10			7		
Bois	100			20		
Bio déchets	1 118			-		
DIB	13 302			13 029		
Total	17 158	2 799	16 %	16 844	3 705	22 %

Grâce à nos partenaires de collecte des déchets, une contribution solidaire a permis la réinsertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, représentant un total de 347 heures d'accompagnement.

Nombreuses actions ont été menées afin de contribuer à la réduction et recyclage des déchets des bureaux :

- Le recyclage des cartouches d'impression depuis 2015
- L'utilisation de papier recyclé et le réglage des imprimantes en recto/verso depuis 2019
- Achat de téléphones reconditionnés depuis 2023
- Installation de poubelles biodéchets à partir de 2026 et retrait des poubelles individuelles pour inciter au tri

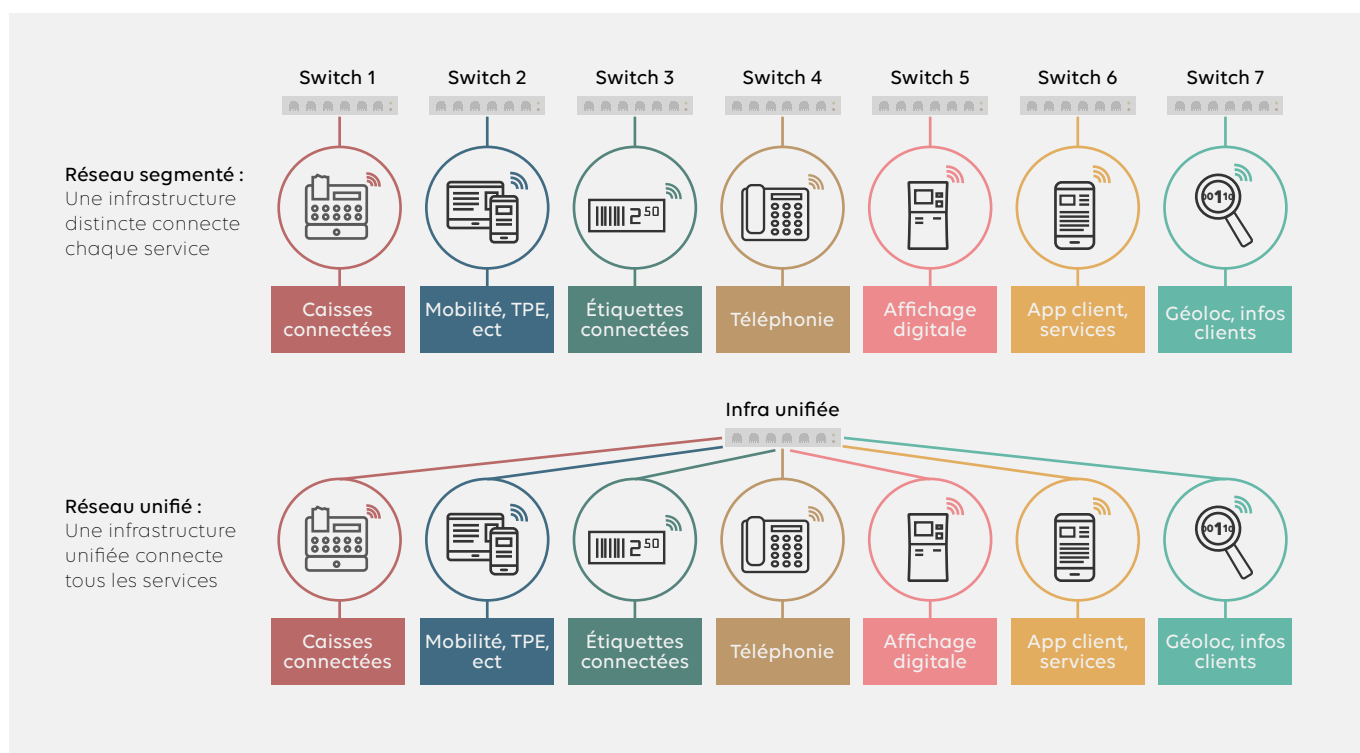
2.3 Numérique responsable

Wifirst, en tant qu'entreprise télécom, a une responsabilité dans la mise en œuvre du numérique responsable, qui implique l'utilisation et la gestion des technologies déployées en limitant l'impact sur l'environnement.

Réseaux unifiés

Pour réduire efficacement l'empreinte environnementale d'un réseau, le levier le plus efficace est la mutualisation de l'infrastructure. Celle-ci permet de réduire le nombre d'équipements et donc indirectement la consommation énergétique du réseau.

Le réseau unifié consiste à connecter différents services numériques sur une infrastructure unique. Cela permet de diviser par 2, 3, 10 ou plus, le nombre d'équipements à produire, à acheminer, à installer et à alimenter en énergie.



L'enjeu est donc bien de réduire l'empreinte environnementale des infrastructures tout en permettant la croissance des usages du numérique (limiter à la fois les coûts, les risques et les impacts environnementaux). Ainsi, la maîtrise des réseaux de bout en bout est un des meilleurs leviers pour réduire l'impact environnemental et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Solution d'économies d'énergies

La connectivité filaire ou sans-fil est systématiquement au cœur des solutions mises en place en faveur de l'économie d'énergie. Ainsi, avec le référencement de différents partenaires de qualité, Wifirst met en avant son expertise WiFi et ses capacités de déploiement pour supporter ces initiatives d'économies d'énergie, qui s'adressent aussi bien à l'hôtellerie, aux résidences qu'aux immeubles de bureaux :

- Le pilotage de la température en chambre grâce à des thermostats connectés WiFi permettant des économies significatives pouvant aller jusqu'à 40%
- Plateformes de supervision et de pilotage des bâtiments utilisant des protocoles sans fil ou l'intelligence artificielle pour optimiser la consommation énergétique globale des clients.

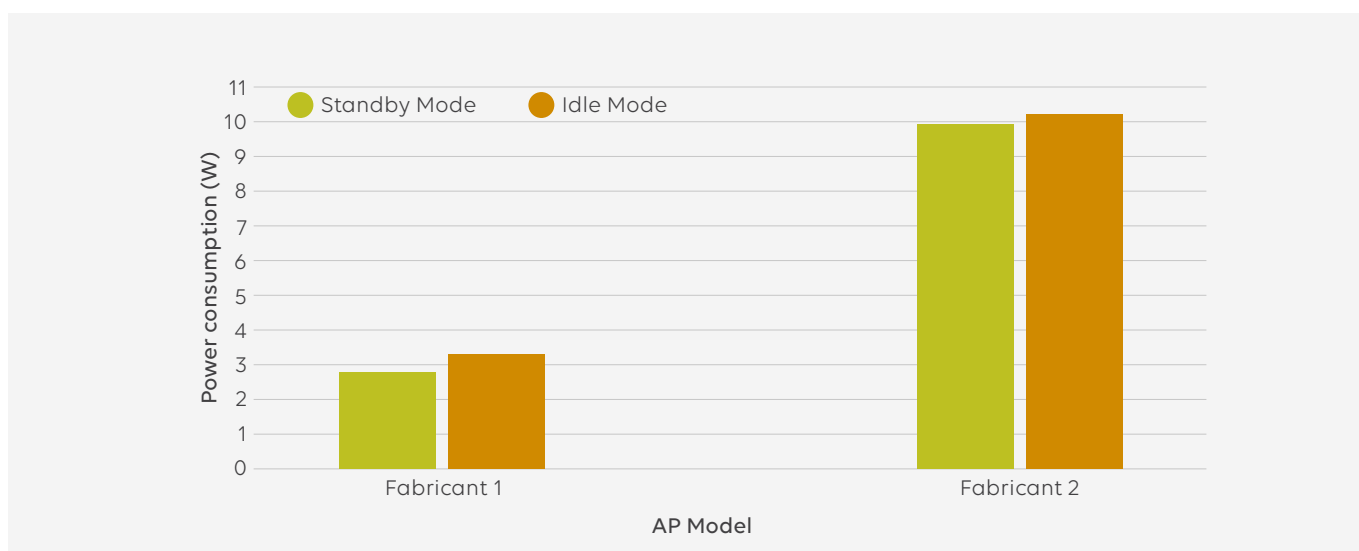
Etude des équipements

Tous les équipements réseaux ne se valent pas en matière de fonctionnalités, c'est également vrai en matière de performance énergétique. L'enjeu pour contribuer au numérique responsable est d'avoir connaissance de la consommation énergétique et des besoins en fonctionnalité des réseaux afin de laisser le choix d'opter pour des équipements moins énergivores.

Ainsi, en juillet 2025, Hamidou Dembele, Docteur Ingénieur en télécommunications de Wifirst, a publié ses recherches sur l'analyse de la consommation énergétique dans revue scientifique IEEE.

L'étude analyse en profondeur la consommation énergétique des points d'accès WiFi professionnels, et l'impact des évolutions des normes IEEE 802.11, du WiFi 4 au WiFi 7. Elle vise à combler les lacunes de la littérature existante en proposant à la fois des recommandations pratiques pour les ingénieurs réseau, et des pistes d'optimisation pour les fabricants de points d'accès. En résumé :

- Une meilleure efficacité énergétique des points d'accès est possible sans sacrifier les performances.
- Il est crucial d'adapter dynamiquement la bande passante et la puissance d'émission selon les conditions réelles.
- Les fabricants doivent intégrer l'impact énergétique dès la conception des équipements.



2.4 Sensibilisation aux enjeux environnementaux

Le comité de direction a participé à une Fresque du Climat en septembre 2024 pour être sensibilisé aux enjeux climatiques.

Afin d'impliquer l'ensemble des collaborateurs dans une démarche envers le climat et l'environnement, la responsable RSE de Wifirst s'est formée pour être animatrice de la Fresque du Climat et organiser 4 sessions par an pour l'ensemble des collaborateurs de Wifirst : ainsi, 20 personnes ont participé en 2025 à la Fresque du Climat et ont pu être sensibilisés aux enjeux du réchauffement climatique.



3. Informations sociales

Rappel des objectifs de la feuille de route sociale :

- Assurer l'égalité des chances et promouvoir la diversité
- Développer les compétences par la formation et l'évolution de carrière
- Créer un climat social permettant le dialogue dans l'entreprise
- Veiller à la santé et la sécurité au travers d'un cadre de travail sain

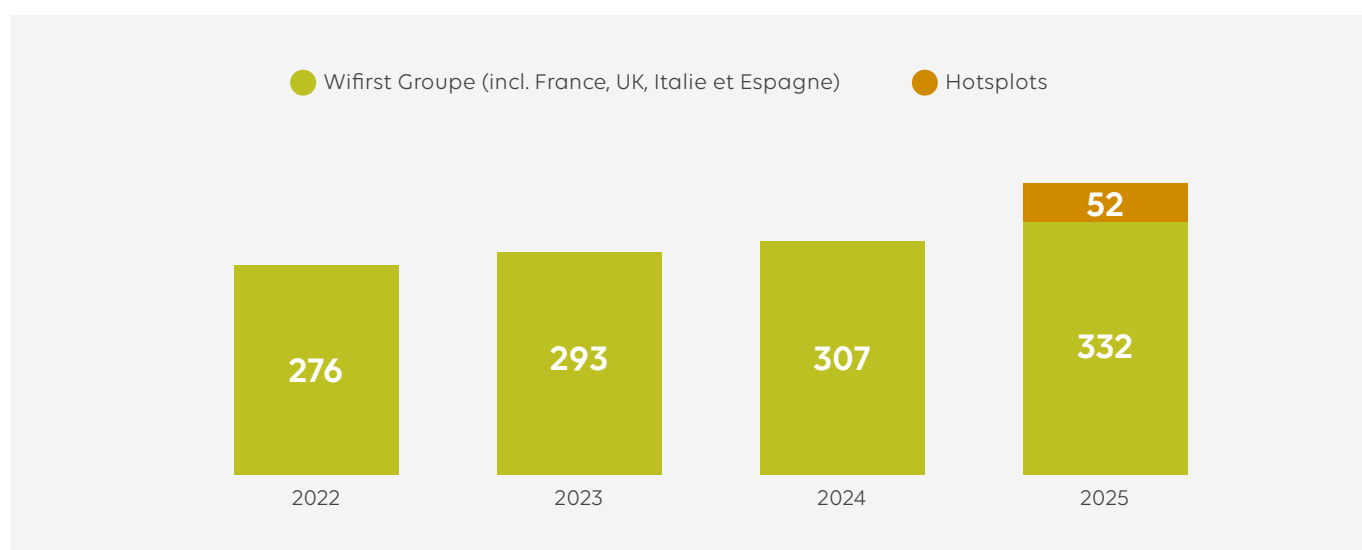
3.1 Présentation des effectifs

Wifirst comptabilise les effectifs en headcount fin d'année.

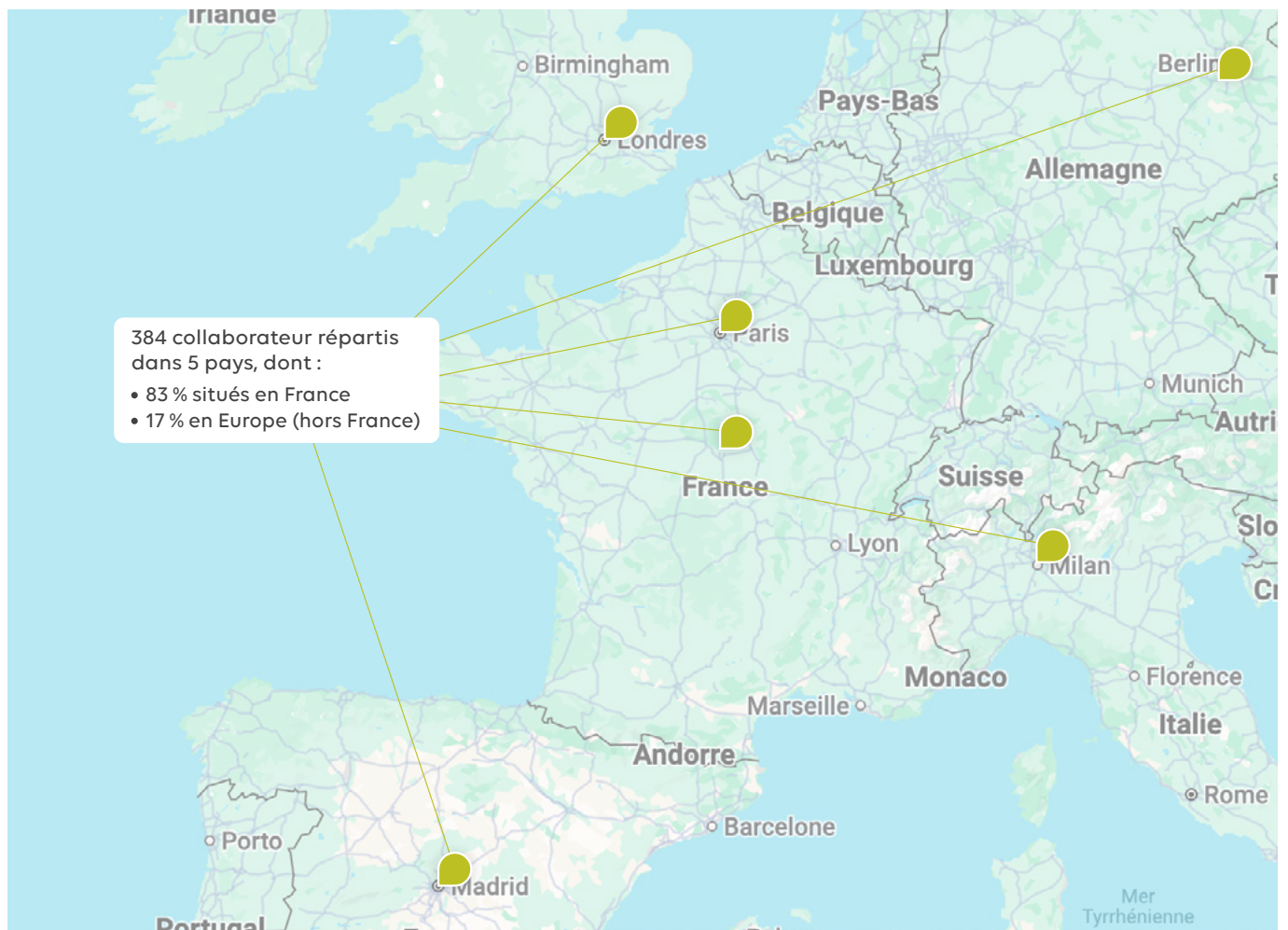
Wifirst est en croissance et cela se transpose dans l'évolution des effectifs de 40% des effectifs depuis 2022.

Evolution de l'effectif sur les 4 dernières années

Forte croissance des effectifs entre 2024 et 2025, notamment croissance externe par l'acquisition de la société Hotsplots.



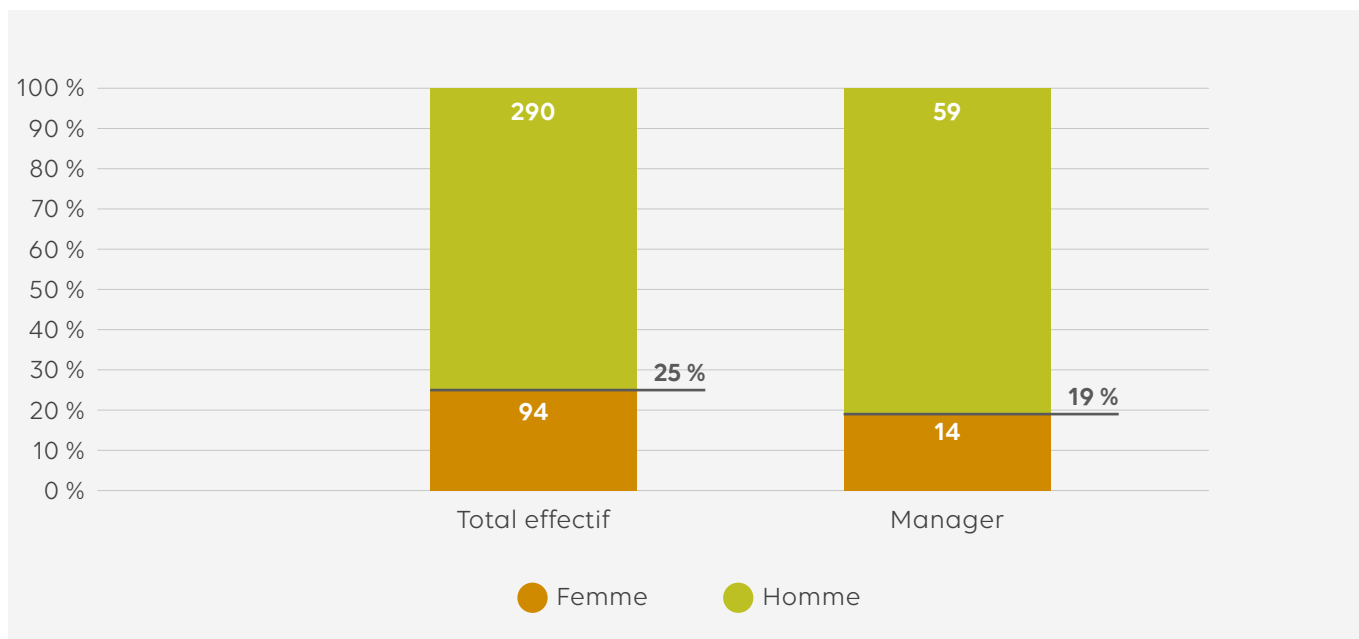
Effectif et composition



	2025
Nombre collaborateurs en contrat permanent (CDI ou équivalent)	367
Nombre collaborateurs en contrat temporaire (CDD, stage ou apprentissage)	17
Total effectifs internes	384
Travailleurs indépendants externes (consultants et freelances) travaillant exclusivement pour Wifirst	32
Intérimaire	0

Ainsi, 96 % des effectifs constituent des contrats permanents.

Part des femmes et femmes managers dans les effectifs



Par son secteur d'activité, les effectifs féminins restent minoritaires, au 31/12/2025 les femmes représentaient 25% des effectifs du groupe, et 19% au poste de manager. En 2025, 30 % des collaborateurs recrutés sont des femmes.

Afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'index d'égalité professionnelle est un outil essentiel pour évaluer et améliorer les pratiques. En 2025, Wifirst France a obtenu le score de 92/100, avec :

- Écart de rémunération entre les hommes et les femmes : 37/40
- Écart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
- Écart de taux de promotions : 15/15
- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

En 2023, Wifirst a conclu un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet accord réaffirme des principes fondamentaux, comme l'absence de discrimination à l'embauche et l'égalité salariale, soulignant l'enrichissement mutuel apporté par la mixité.

L'accord établit des objectifs de progression et des plans d'action ainsi que des indicateurs pour suivre les évolutions dans les domaines suivants :

- Recrutement et maintien dans l'emploi
- Formation
- Évolution professionnelle
- Parentalité et conciliation vie professionnelle et vie personnelle
- Prévention et traitement des agissements sexistes et harcèlement sexuel au travail

Rémunération

Chez Wifirst, l'ensemble des salariés perçoit une rémunération au moins égale au salaire minimum applicable dans le pays d'emploi. En France, les niveaux de rémunération respectent a minima les minima conventionnels de la branche des télécommunications, qui sont supérieurs au salaire minimum légal.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est pris en compte dans le calcul de l'Index de l'égalité professionnelle, conformément à la méthodologie réglementaire française. Wifirst s'appuie sur ce cadre et en conserve le format de restitution, privilégiant ainsi la publication de l'Index global tel que défini par la réglementation.

Par ailleurs, Wifirst veille au respect du principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes : à compétences, expérience et poste équivalents, les salariés sont recrutés et rémunérés selon les mêmes critères, indépendamment de leur genre. A compétences et responsabilités égales, Wifirst assure un niveau de rémunération équivalent tout au long du parcours professionnel.

Inclusion et Handicap

Également, Wifirst s'engage en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en entreprise, dans un plan de communication annuel, prévoyant :

- Information sur le rôle du référent handicap en entreprise
- 2 webinaires de sensibilisation des managers organisé avec l'aide de l'AGEFIPH, avec un total de 22 participants soit 30% des managers formés en 2025
- Atelier de sensibilisation des collaborateurs à plusieurs moments clés de l'année (journée de solidarité, semaine européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées)

3.2 Gestion des emplois et des compétences

Salariés CDI ayant quitté leur emploi 2025	30
Salariés CDI au 01/01/2025	331
Salariés CDI au 31/12/2025	367
Turnover CDI 2025*	8,6 %

* Le calcul du turn-over CDI se fait avec la méthodologie suivante : $\{ \text{nombre de salariés ayant quitté leur CDI en 2025} / [(\text{nombre de salariés CDI au 01/01/2025} + \text{nombre de salariés CDI au 31/12/2025}) / 2] \} \times 100$

La gestion du turnover est un enjeu majeur pour Wifirst. Dans ce contexte, Wifirst réalise chaque année une campagne d'entretiens annuels et professionnels pour l'ensemble de ses collaborateurs. Ils permettent ainsi de mieux comprendre les attentes des employés, d'identifier les besoins en formation et de définir des perspectives de carrière adaptées.

Chaque collaborateur peut alors échanger avec son manager sur :

- le bilan de l'année passée et les objectifs de l'année à venir
- les perspectives de carrière et les besoins en formation
- l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle
- le niveau de compétence adéquat pour la sécurité de l'information (ISO 27001)

Chez Wifirst France, l'ensemble des collaborateurs participe à la campagne d'entretiens annuels et professionnels. Au 30/03/2026, 75% des supports d'entretien ont été signés et partagés par les collaborateurs, les 25% restants étant en cours de finalisation.

Ces entretiens s'inscrivent dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des talents, visant à anticiper l'évolution des compétences des collaborateurs en adéquation avec les besoins futurs de l'entreprise. Wifirst a pleinement intégré cet enjeu stratégique du développement des compétences dans le secteur du numérique, en proposant des formations aussi bien internes qu'externes.

Les entretiens professionnels permettent donc d'amorcer la construction du plan de développement des compétences, répertoriant l'ensemble des formations réalisées par des organismes externes.

Wifirst est convaincu que les meilleures opportunités commencent en interne. Ainsi, la mobilité interne s'intègre pleinement dans l'entreprise et permet de partager les compétences, préserver le savoir-faire et accompagner les collaborateurs dans leur projet professionnel.

Également convaincu que les collaborateurs sont les mieux placés pour recommander des talents qui partagent ses valeurs, Wifirst a établi un programme de cooptation, permettant ainsi à ses collaborateurs d'œuvrer à renforcer ses équipes.

Focus sur la formation

Wifirst distingue 3 typologies de formation :

- La formation externe, visant à développer des compétences spécifiques souhaitées
- La formation interne en e-learning, déployée par une plateforme 360Learning depuis 2022, afin de réaliser des campagnes de sensibilisation
- La formation interne animée par des référents et formateurs internes, avec des sessions de formation présentiel ou distanciel sur des thématiques variées

Typologie de formation	Nombre d'heures totales	% femmes	% hommes
Formation externe*	1 018	17 %	83 %
Formation interne*	1 364	24 %	76 %

*La formation externe est à l'échelle Wifirst Groupe, tandis que la formation interne est à l'échelle Wifirst Groupe hors acquisition Hotspots.

Ainsi, 56 sessions de formation externe ont été suivies en 2025, pour un total de 1018 heures de formation pour développer des compétences diverses : langues, règlementaire, gestion de projets, technique et cybersécurité.

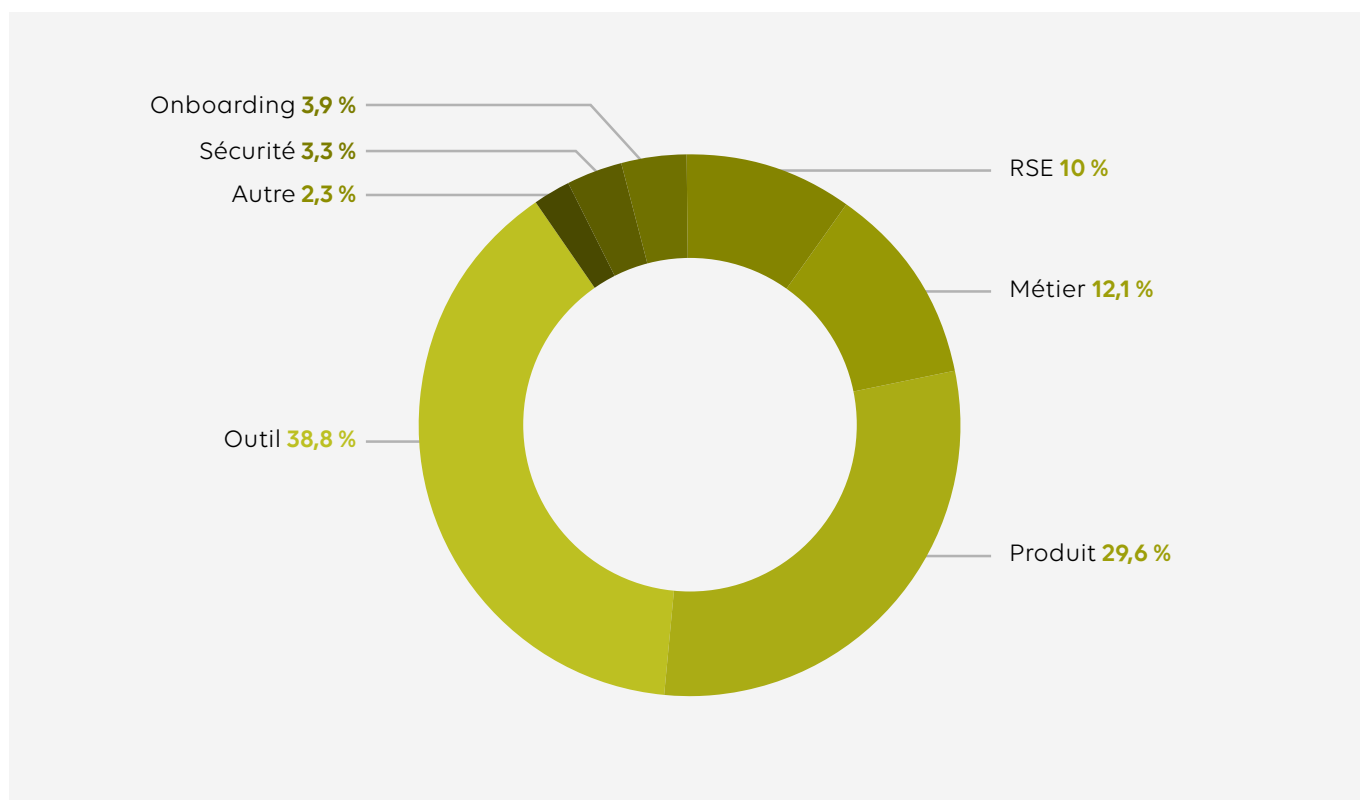
Concernant la méthodologie de reporting des formations externes, la comptabilisation des heures s'effectue sur la totalité des heures de parcours engagées en 2025. Pour les formations longues (comme les cours de langues) qui se déroulent sur 12 mois à cheval sur 2025 et 2026 : toutes les heures prévues dans le plan de formation 2025 sont exclusivement comptabilisées au titre de l'année 2025.

La formation interne

La formation interne est dispensée par les référents et formateurs internes. En 2025, 235 collaborateurs ont bénéficié d'une formation portant sur les thématiques suivantes :

- Métier
- Onboarding
- Outil
- Produit
- Projet
- Sécurité
- RSE

En 2025, la répartition des formations est la suivante :



La formation interne, aussi bien par l'outil 360Learning que par les sessions de formation en présentiel ou distanciel animées par des référents Wifirst, permet également de former des parties prenantes externes telles que ses partenaires relations clients et supervision, comme ADM Value et ConsupOn, au même titre que les collaborateurs internes.

3.3 Conditions de travail

Afin de garantir des conditions de travail respectueuses des droits humains et favorables au bien-être des collaborateurs, Wifirst France s'appuie sur une politique de ressources humaines structurée. Cette organisation vise notamment à assurer un dialogue social de qualité, la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'un environnement de travail respectueux et inclusif.

Le règlement intérieur de l'entreprise est un document de référence essentiel pour assurer les conditions de travail. Il est remis à chaque nouveau collaborateur, qui en accuse réception par écrit, en complément de son contrat de travail. Il fait office à la fois de cadre de fonctionnement collectif et de code de conduite. Il formalise les engagements réciproques entre l'entreprise et ses collaborateurs afin de garantir un environnement de travail sain, éthique et respectueux.

Ce règlement encadre notamment les principes suivants :

Respect des libertés individuelles et non-discrimination

Wifirst applique un principe strict de non-discrimination dans l'ensemble de ses pratiques professionnelles, notamment en matière de recrutement, de gestion de carrière et de sanctions disciplinaires.

Aucun salarié ne peut être traité de manière défavorable en raison notamment de son origine, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation familiale, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son état de santé ou de son handicap.

L'ensemble des collaborateurs est tenu d'adopter un comportement respectueux envers autrui et de respecter les règles de vie collective. Tout comportement raciste, sexiste, discriminant ou agressif est strictement prohibé.

Prévention du harcèlement et des agissements sexistes

Le règlement intérieur interdit formellement toute forme de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes susceptibles de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de dégrader ses conditions de travail.

Wifirst veille à la prévention de ces situations et met en place des dispositifs d'accompagnement pour les collaborateurs. Un référent est notamment désigné afin d'informer, d'orienter et d'accompagner les salariés sur les questions liées au harcèlement et aux comportements sexistes.

Dispositif d'alerte et protection des lanceurs d'alerte

Wifirst met à disposition de ses collaborateurs un dispositif d'alerte interne annexé au règlement intérieur, permettant de signaler, de bonne foi et de manière désintéressée, toute situation susceptible de constituer une violation grave de la loi ou des engagements de l'entreprise.

L'entreprise garantit la confidentialité du traitement des signalements ainsi que la protection des lanceurs d'alerte contre toute mesure de rétorsion.

Santé, sécurité et conditions de travail

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs constitue une priorité pour Wifirst. Les salariés bénéficient d'un suivi médical assuré par la médecine du travail et disposent d'un droit d'alerte et de retrait en cas de situation présentant un danger grave et imminent pour leur santé ou leur sécurité.

Éthique des affaires et prévention de la corruption

Dans le cadre de ses activités, Wifirst veille au respect des principes d'éthique des affaires. Les collaborateurs doivent se conformer aux règles visant à prévenir la corruption et le trafic d'influence. À ce titre, il leur est notamment interdit d'accepter ou de solliciter des avantages personnels susceptibles d'influencer leurs décisions professionnelles.

Respect des droits de la défense des salariés

En cas de procédure disciplinaire, Wifirst garantit le respect des droits de la défense. Toute sanction éventuelle est précédée d'une information claire sur les faits reprochés et d'un échange permettant au salarié de présenter ses observations, avec la possibilité de se faire assister conformément aux dispositions applicables.

Dialogue social

Part salariés couverts par une convention collective	100 %
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective [%]	100 %

Wifirst dispose d'un Comité Social et Économique, renouvelé lors des dernières élections professionnelles en 2023 et élu pour 4 ans, nécessaire pour assurer le dialogue social et représenter l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

Une permanence est organisée 2 fois par mois par les membres du CSE, à laquelle tous les collaborateurs sont invités pour poser des questions aux élus.

Ainsi, le CSE est régulièrement informé et consulté, notamment sur les sujets suivants :

- Conditions de travail et de santé ;
- Organisation du travail et projets d'entreprise ;
- Sujets économiques et financiers ;
- Données sociales.

C'est ainsi qu'un nouvel accord d'entreprise sur le travail de nuit et les astreintes a été négocié et signé en 2025.

Les différentes mesures de sécurité déployées

Wifirst met en place des dispositifs visant à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux risques liés à l'activité professionnelle, notamment les risques de sécurité. Ces actions sont accessibles à tous les employés sous forme d'actions de formation ou par communication mail / news RH (avec une documentation accessible à tous les collaborateurs au travers du réseau interne), mais également :

1. Plan de communication annuel lors de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail.

En vue de rappeler le rôle des SST et EPI, les règles en cas d'évacuation des bâtiments et la mise à disposition de modules en e-learning de sensibilisation aux risques professionnels.

2. Plan de communication annuel lors de la Semaine de la sécurité routière au travail

Mise à disposition d'une fiche présentant les facteurs de risques en conduite routière et les moyens de prévention et d'un guide dédié à l'utilisation de la voiture de service et les bonnes pratiques à instaurer.

3. Suivi des obligations de renouvellement des formations Sauveteurs Secouristes au Travail et Équipiers de Premières Interventions sur les sites de France (Paris et Clermont- Ferrand).

4. **Formations et habilitations réglementaires des métiers opérationnels et suivi médical régulier et renforcé en cas de nécessité.**

5. **Partage des guides de prévention de la branche Télécommunications et du centre de santé sur le cloud de l'entreprise, avec pour thématiques :**

- Bien vivre le travail en Open space
- Harcèlement et violences au travail
- La chute de plein-pied
- La prévention du stress professionnel
- La santé et la sécurité du télétravailleur
- Le travail sur écran
- Les risques routiers en mission
- Lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Prévenir les pratiques addictives au travail

6. **Plans d'évacuation et consignes de sécurité**

Les plans d'évacuation ainsi que les consignes de sécurité pour chaque établissement sont accessibles à tous les salariés sur le réseau interne.

7. **Mise à jour annuelle du Document Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Élaboré en collaboration avec la médecine du travail, le DUERP est à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur le réseau interne. Il a été revu et mis à jour en 2025, en étroite collaboration avec le CSE et la médecine du travail.

8. **Réglementation interne et affichage obligatoire**

La convention collective ainsi que le règlement intérieur sont accessibles à tous les salariés via le cloud, de même que toutes les informations obligatoires en matière d'affichage.

Ces actions et outils contribuent à renforcer la sécurité au sein de Wifirst et assurent un suivi rigoureux des mesures de prévention adaptées à chaque situation professionnelle.

	Total 2025
Nombre accident de travail	4
Nombre de jours perdus pour cause de blessure ou maladie liés au travail	5
Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail pour effectifs directs	2,18 %
Nombre total d'heures travaillées	638 341
Taux d'accidents du travail comptabilisables de la période de référence	1,25
Taux absentéisme	4,32 %

4 accidents du travail sont survenus en 2025, dont un ayant abouti à un arrêt maladie. Le groupe Wifirst est vigilant à la santé et la sécurité de ses salariés, sur les différents sites sur lesquels ils interviennent. A noter que, conformément à la législation en vigueur, est qualifié d'accident de travail un fait accidentel (soudain et imprévu) survenu dans le cadre du travail, et ayant causé un dommage physique et/ou psychologique.

En matière de santé, il est à noter également que Wifirst France prend à sa charge 80% des cotisations mutuelle de ses collaborateurs et de leurs ayants-droits et permet une couverture santé optimale et un soutien financier significatif.

En 2025, Wifirst France a mis l'accent sur deux initiatives majeures pour renforcer le bien-être et la sécurité de ses équipes :

- une campagne de vaccination préventive contre la grippe et la COVID-19 a été proposée à l'ensemble des salariés France, sur les sites de Paris et de Clermont-Ferrand, soulignant l'importance accordée à la protection de la santé collective
- l'accord de nuit et astreintes signé a été mis en place afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'activité, dans un esprit d'équilibre entre les nécessités de l'entreprise et la protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Pour finir, deux séances de sport par semaine sont dispensées au siège du groupe, intégralement financées par l'entreprise. Des ateliers sur des thématiques bien-être ont également été proposés lors de la journée de solidarité pour sensibiliser les salariés (en 2025 : nutrition et sophrologie).

La mise en place du télétravail

Wifirst croit fermement que le travail en présentiel favorise la collaboration, l'échange d'idées et le développement d'une culture d'entreprise solide. C'est pourquoi, le travail au bureau reste le mode de fonctionnement.

Néanmoins, le télétravail est un facteur clé pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et Wifirst souhaite offrir à ses collaborateurs des conditions de travail qui favorisent leur bien-être et leur épanouissement. Le télétravail participe également à l'attractivité et à la fidélisation des équipes au sein de l'entreprise.

Chez Wifirst, le télétravail repose sur trois piliers fondamentaux : le volontariat, la confiance et la responsabilisation.

Enfin, en limitant les déplacements et ainsi les risques d'accident de trajet, le télétravail s'inscrit dans une démarche de développement durable, réduisant ainsi son empreinte carbone et participant à une entreprise plus respectueuse de l'environnement.

C'est dans cette optique qu'il a été mis en place une politique de télétravail, accessible à ceux qui le souhaitent et fixée à 3 jours de présence au bureau / 2 jours maximum en télétravail hebdomadaires.

4. Informations gouvernance

Rappel des objectifs de la feuille de route gouvernance :

- Sécuriser les réseaux internes et externes par l'obtention de la norme ISO 27001
- Lutter contre la corruption
- Impliquer les fournisseurs dans une démarche en faveur du développement durable
- Maintenir un haut niveau de qualité des réseaux et d'expérience clients pour les utilisateurs finaux

4.1 Conduite des affaires

La conduite des affaires s'articule auprès de 3 grands axes : la lutte contre la corruption avec la mise en place d'une politique cadeaux, d'une procédure d'alerte et d'une charte d'achats responsables.

En 2025, Wifirst n'a pas fait l'objet de condamnations et d'amendes au travers de ces pratiques.

	2025
Nombre total de condamnations et amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0
Montant total des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0

Politique cadeaux

La politique cadeaux, traduite dans toutes les langues du groupe et publiée à l'ensemble des collaborateurs y compris les collaborateurs occasionnels (stagiaires, intérimaires, prestataires), vise à prévenir la corruption et à garantir des pratiques éthiques dans les relations professionnelles de l'entreprise.

L'objectif est de définir les règles concernant l'offre et l'acceptation de cadeaux et d'invitations par les collaborateurs envers les différentes parties prenantes, où il est précisé ce qui est autorisé (avec vigilance et sous certaines conditions de valeur et de contexte) de ce qui est strictement interdit (comme l'argent ou les avantages financiers).

La politique définit des critères cumulatifs pour garantir que tout avantage offert ou reçu soit socialement acceptable:

- **Seuil financier fixe** : La valeur unitaire d'un cadeau ou d'une invitation ne doit pas dépasser 100€. Au-delà, le refus est obligatoire.
- **Critères de légitimité** : Les interactions doivent être occasionnelles, proportionnées, sans impact sur la réputation de l'entreprise et exclues durant les périodes stratégiques telles que les appels d'offres ou les négociations.
- **Interdictions absolues** : Sont strictement proscrits, sans exception de valeur, les versements en numéraire, les titres financiers, les bons d'achat, les prêts, ainsi que les cadeaux envoyés à une adresse personnelle.

Le document met également en place une pratique organisationnelle avec un registre de suivi et aborde les actions de mécénat, sponsoring, parrainage et dons, en définissant chaque terme et les étapes à suivre.

Systeme d'alerte

Une procedure d'alerte a ete mise en place en 2024 par Wifirst ayant pour objectif de recueillir et traiter tout signalement relatif a des crimes, delits, violations graves de la loi ou agissements contraires au code de bonne conduite de l'entreprise. Ce dispositif constitue un pilier de pour la culture d'integrite, encourageant chaque collaborateur a agir de maniere responsable.

La procedure d'alerte est etablie de la facon suivante :

- Objectif et champs d'application a l'ensemble des collaborateurs de Wifirst (internes ou externes, temporaires ou occasionnels) ainsi qu'a tout tiers dont les interets sont susceptibles d'etre affectes par les faits signalés.
- Statut de lanceur d'alerte et garantie protection de l'identite : Wifirst garantit une confidentialite totale de l'identite de l'auteur du signalement, des personnes visées et des informations recueillies. Conformement a la loi, l'entreprise assure l'absence de toute mesure disciplinaire ou de represailles a l'encontre des auteurs de bonne foi
- Description du dispositif de gestion des alertes : Pour faciliter l'expression des signalements, plusieurs canaux securises sont mis a disposition :
 - Une adresse dediee : compliance@wifirst.fr geree par le Responsable Conformite.
 - Un referent specifique pour les situations de harcèlement.
 - Une ligne telephonique directe (06 44 639 911) permettant de contacter un membre du Comite de Direction.
- Conformite aux reglementations sur la protection des donnees personnelles

A la date de redaction de ce rapport, Wifirst n'a eu connaissance d'aucun incident avéré impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur, des communautés touchées, des consommateurs ou des utilisateurs finaux. Le dispositif d'alerte n'a relevé aucune violation des droits humains ou libertés fondamentales au sein de son écosystème.

Declaration d'incident

L'entreprise a-t-elle connaissance de cas avérés impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur, des communautés touchées, des consommateurs ou des utilisateurs finaux ?	Aucun incident
Précisions sur les cas avérés impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur, des communautés touchées, des consommateurs ou des utilisateurs finaux	Non applicable car aucun incident

Achats responsables

Wifirst a mis en place une charte des achats responsables en 2023 dont l'objectif principal est d'assurer que les partenaires de Wifirst respectent les critères RSE, au même titre que les critères de coûts, de qualité, de service et de maîtrise des risques, en s'appuyant sur le code de bonne conduite et les engagements aux Objectif de Développement Durable du Global Compact.

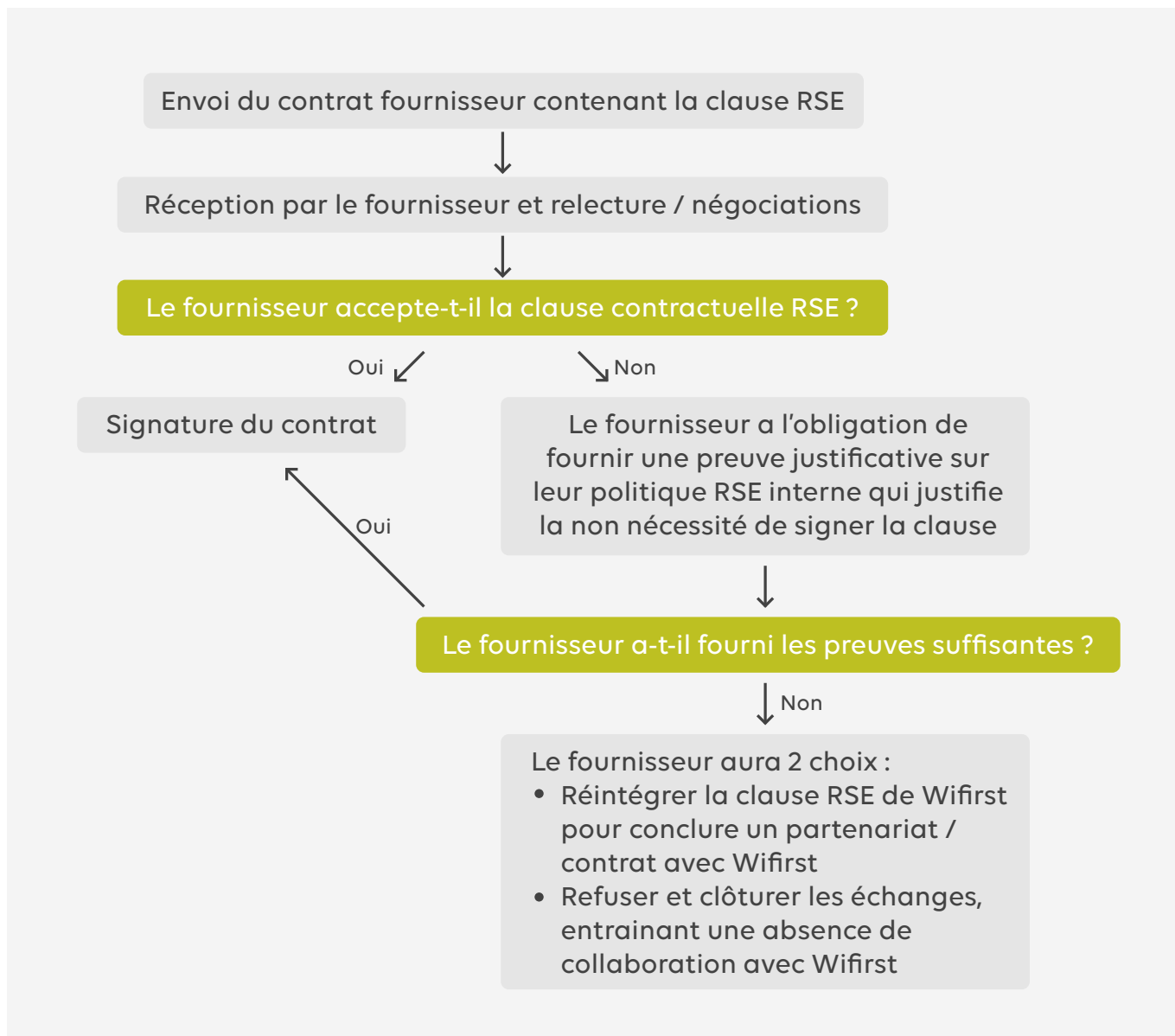
La charte détaille à la fois les engagements de Wifirst envers les fournisseurs et sous-traitants et les engagements attendus de la part de ces derniers envers Wifirst :

- Les engagements de Wifirst envers ses fournisseurs et sous-traitants reposent sur une sélection transparente, un comportement éthique, le respect de la confidentialité et de la réglementation anti-corruption, le maintien d'une relation de confiance, une information financière précise et la prise en compte de la préférence territoriale
- Les engagements attendus de la part des fournisseurs et sous-traitants sont sur les 3 piliers de la RSE, c'est-à-dire Social (respect du droit du travail, interdiction du travail des enfants et forcé, promotion de la santé et de la sécurité au travail, lutte contre la discrimination et le harcèlement, respect des conditions de rémunération et du temps de travail), Environnemental (application du principe de précaution, amélioration de la performance énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et respect des réglementations sur les substances interdites ou restreintes) et Gouvernance (lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, les conflits d'intérêts, les pratiques anti-concurrentielles, la fraude et l'accès non sécurisé aux données grâce à des procédures de management et de contrôle rigoureuses)

De plus, chaque contrat conclu avec les fournisseurs et sous-traitants inclut une clause informant des lois anti-corruption et exigeant un engagement envers la politique RSE de Wifirst, qui se réserve le droit de résilier le contrat en cas de son non-respect.

Certains enjeux identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, tels que la gestion de l'eau, concernent principalement les fournisseurs, et sont à ce titre intégrés dans la démarche d'achats responsables. À la suite d'une réorganisation interne, le projet a été initié fin 2025 et est actuellement en phase de structuration. Il vise notamment à cartographier les fournisseurs selon leur criticité pour l'activité, leur substituabilité et leur niveau de maturité en matière de RSE. Cette étape préalable permettra, à terme, de préciser les exigences associées aux enjeux matériels auprès des fournisseurs stratégiques et d'en assurer une couverture plus exhaustive.

Processus de validation de la clause RSE



Ainsi, et ce depuis 2024, 100% des nouveaux contrats signés et validés par le service juridique avec les fournisseurs intègrent des clauses RSE, sauf contrat d'adhésion type plateforme e-learning.

	2024	2025
% fournisseurs ayant intégré clause RSE	100 %	100 %

L'objectif de Wifirst est que tous les contrats passent par le service juridique, afin d'encadrer l'ensemble des fournisseurs et d'assurer l'application systématique des clauses RSE.

4.2 Cybersécurité et protection des données

Dans le but de protéger les clients, les utilisateurs finaux des réseaux déployés et les parties prenantes contre les menaces numériques, Wifirst a mis en place une entité dédiée à la sécurité du système d'information (le comité sécurité) et un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) sous la responsabilité du RSSI (Responsable de la sécurité du système d'information).

La direction générale de Wifirst s'engage également à suivre l'efficacité du SMSI en orientant et en contrôlant sa performance pour :

- Protéger les systèmes d'information en interne
- Accroître la performance et proposer des solutions fiables répondant aux attentes et considérant les exigences les plus fortes parmi les normes et réglementations (ISO 27001, règlement relatif à la protection des données à caractère personnel) ainsi que les exigences (traçabilité, transparence ...)

Protection des données personnelles

Wifirst a déployé des politiques de sécurité de l'information spécifiques afin d'assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires envers la protection des données personnelles.

La conformité est pilotée par un Délégué à la Protection des Données (DPO) en collaboration avec la Direction Juridique. Le DPO agit en tant que garant de la protection de la vie privée : il conseille la Direction, supervise les analyses d'impact (AIPD), sensibilise les équipes et assure l'interface avec les autorités de contrôle (CNIL).

Wifirst applique les principes de "Privacy by Design" et de "Privacy by Default" à travers des mesures organisationnelles et techniques strictes :

- Classification des informations : procédure communiquée à tous les collaborateurs pour permettre aux propriétaires des informations de protéger leur intégrité, confidentialité et disponibilité, en tenant compte de leurs besoins métier et de l'impact d'une compromission.
- Transfert des informations : procédure qui tient compte des transferts et de leur classification. Des accords de transfert (incluant l'authentification du destinataire) sont mis en place pour protéger les informations lors des transferts, notamment avec des tiers. L'accès aux informations sensibles nécessite la signature d'un "engagement de confidentialité". Un service de partage de fichiers est mis à disposition des utilisateurs pour éviter le stockage sur les postes de travail.
- Utilisation correcte des informations et autres actifs associés : le personnel est informé des exigences de sécurité pour la protection et le traitement des informations de Wifirst. Des chartes informatiques et des engagements de confidentialité sont élaborés et communiqués, précisant les comportements attendus et inacceptables, les activités de surveillance, les restrictions d'accès et l'utilisation autorisée ou interdite des informations.
- Suppression des informations : des méthodes de suppression sécurisée sont mises en œuvre, avec conservation de la preuve de la suppression.
- Masquage des données : lorsque la protection des données sensibles est une préoccupation, Wifirst envisage, en lien avec le DPO, des techniques telles que le masquage, la pseudonymisation ou l'anonymisation.
- Terminaux finaux des utilisateurs : l'usage des terminaux et les restrictions sont définis dans les chartes informatiques. Les postes de travail sont protégés par un antivirus et des mesures spécifiques s'appliquent aux ordinateurs portables utilisés en dehors des locaux.
- Prévention de la fuite de données : Wifirst met en œuvre les procédures de classification et de gestion documentaire, complétées par la procédure de transfert et l'outil de partage de fichiers avec des options de blocage et d'analyse des documents partagés.

L'ensemble de ces éléments atteste de l'engagement de Wifirst en faveur de la protection des données personnelles, se traduisant par des politiques spécifiques, des procédures exhaustives et des dispositifs techniques et organisationnels, parmi lesquels figure la sensibilisation des collaborateurs au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Formation au RGPD

Nombre salariés ayant suivi le module dédié aux principes généraux du RGPD depuis la création en 2024	206
% salariés ayant suivi le module dédié aux principes généraux du RGPD	54 %

En 2026, le module de formation au RGPD a été ajouté au parcours d'onboarding afin d'assurer la sensibilisation de chaque nouveau collaborateur.

ISO 27001

Depuis 2021, Wifirst s'est engagé dans une démarche de mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) conformément à la norme ISO 27001. Cette certification majeure, obtenue à l'issue d'un audit indépendant, démontre son engagement à protéger les données de ses clients et à gérer les risques liés à la sécurité de l'information de manière efficace.

En 2025, Wifirst a conduit un audit interne et un audit de certification externe, portant sur l'ensemble de ses activités : installation, exploitation et supervision d'infrastructures, réseaux managés (WiFi, LAN, WAN, SDWAN), fourniture d'accès internet et de services connectés. La certification ISO 27001 a ainsi été renouvelée.

Cette certification vient d'abord reconnaître l'investissement constant des collaborateurs qui ont œuvré pour construire un SMSI (Système de management de la sécurité de l'information) solide sur l'ensemble des domaines d'activité de l'entreprise.. Elle représente un point d'étape dans l'engagement continu de Wifirst à appliquer les exigences les plus rigoureuses en matière de sécurité, tant au sein de son organisation que vis-à-vis de ses clients et partenaires.

Des dispositifs de sensibilisation et de formation réguliers sont mis en place à destination des collaborateurs de l'entreprise.

Formation à la cybersécurité

	2025
Nombre salariés ayant suivi le module annuel dédié à la cybersécurité	195
% salariés ayant suivi le module dédié à la cybersécurité	51 %

Depuis début 2025, Wifirst s'appuie sur la plateforme RIOT pour conduire des campagnes de phishing simulé à destination de l'ensemble des collaborateurs, en remplacement de l'outil précédemment utilisé. Chaque salarié est soumis à un test mensuel, ce qui permet d'assurer une couverture de 100 % des effectifs sur une base régulière. En complément, une veille régulière sur l'actualité cyber et le partage de bonnes pratiques viennent renforcer cette culture de la sécurité au quotidien.

Pour assurer le pilotage de la sécurité des systèmes d'information, Wifirst a constitué un Comité de pilotage de la Sécurité de l'Information (COSEC), réunissant des membres du comité de direction et le RSSI. Ce comité se réunit chaque semaine afin de définir les orientations stratégiques en matière de sécurité, approuver les politiques et initiatives associées, suivre les tableaux de bord, examiner les incidents majeurs et valider les ressources allouées à la sécurité de l'information.

Une analyse de risques de sécurité a été conduite dès 2021, et est mise à jour au minimum annuellement. Elle est complétée par des analyses spécifiques menées au fil des projets, permettant d'adapter en continu les mesures de sécurité aux évolutions du contexte et des activités de Wifirst.

Cette analyse structure les risques autour des grandes orientations de la politique de sécurité de Wifirst :

- la protection des données personnelles et des données clients
- le maintien en condition de sécurité des systèmes d'information
- le respect des engagements contractuels de qualité de service
- la gestion efficace des incidents de sécurité
- la conformité aux exigences réglementaires et aux certifications applicables.

Incident de sécurité

	2025
Nombre d'incident sécurité	12
Taux de gravité moyen (sur une échelle de 1 à 4)	1,58
Nombre d'incidents remontés à la CNIL	0

En 2025, 12 incidents de sécurité ont été enregistrés. Aucun n'a requis de notification à la CNIL, les critères de gravité définis par le RGPD n'étant pas atteints. Chacun de ces incidents fait l'objet d'une analyse des causes racines, dont l'objectif premier est d'empêcher toute nouvelle occurrence. Cette démarche s'inscrit dans l'exigence d'amélioration continue portée par la norme ISO 27001.

4.3 Expérience clients

Wifirst accorde une importance à l'expérience clients et le développement de réseaux de qualités qui répondent aussi bien aux besoins des clients que les utilisateurs finaux.

L'ambition est de déployer des infrastructures réseaux de haute performance qui répondent non seulement aux exigences stratégiques des clients entreprises, mais aussi aux attentes de fluidité et de mobilité des utilisateurs finaux.

L'engagement envers l'expérience clients repose sur l'écoute active, la compréhension approfondie des besoins et attentes des clients, ainsi que sur la mise en œuvre de solutions innovantes pour améliorer continuellement la qualité des services :

- Amélioration continue et analyse de la donnée, avec l'utilisation des retours clients en levier d'optimisation.
- Innovation et digitalisation avec l'intégration d'outils pour simplifier l'expérience et accroître l'efficacité du service. Au-delà de la résolution d'incidents, Wifirst investit dans la supervision proactive. En anticipant les besoins de maintenance, Wifirst garantit une disponibilité maximale du service tout en limitant l'obsolescence matérielle et les coupures de service.
- Formation et implication des équipes avec la sensibilisation des collaborateurs et partenaires à l'importance de l'expérience clients dans la démarche de Wifirst.

La collaboration étroite avec les partenaires permet de structurer une chaîne d'accompagnement complète. Cette organisation privilégie systématiquement la résolution à distance, une approche qui allie réactivité pour le client et réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements techniques.

Pour valider l'efficacité de cette stratégie, Wifirst mesure rigoureusement la satisfaction via le Net Promoter Score (NPS). En 2025, l'engagement s'est traduit par un NPS de +42, témoignant de la confiance renouvelée des partenaires dans la qualité et la robustesse des services déployés.

4.4 Utilisateurs finaux

Wifirst place la protection et l'accessibilité au cœur de sa mission d'opérateur. Au-delà de la sécurité des données garantie par la certification ISO 27001, Wifirst s'engage à offrir un accès équitable, sécurisé et transparent aux services numériques pour chaque utilisateur.

Dans cette perspective, l'entreprise s'inscrit dans le cadre de la réglementation relative à l'accessibilité numérique et met à disposition des utilisateurs les informations nécessaires à l'utilisation de ses services, notamment via son site internet et son portail de support.

Inclusion numérique

Bien que Wifirst opère principalement dans un modèle B2B, l'entreprise est en interaction avec les utilisateurs finaux dans le cadre des demandes de support, de signalement d'incidents ou de questions relatives à l'utilisation des services.

Plusieurs canaux de contact sont mis à disposition des utilisateurs afin de garantir un accès simple et inclusif au support : téléphone, messagerie électronique, chat en ligne et portail d'assistance.

Dans une démarche d'inclusion numérique, Wifirst a également rendu son service client accessible aux personnes en situation de handicap auditif ou de troubles de la communication, en partenariat avec AcceoTadeo.

Ce dispositif permet aux utilisateurs concernés d'accéder au support via une interface dédiée et de choisir parmi plusieurs modes de communication adaptés :

- visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF)
- visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LfPC)
- transcription instantanée de la parole.

Ce service est opérationnel depuis 2024, et a enregistré un total de 33 appels en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation relative à l'accessibilité des services numériques, Wifirst a engagé un processus d'identification et d'amélioration progressive de ses interfaces numériques (portails de connexion, sites de support) avec les standards d'accessibilité numérique (RGAA), afin d'en renforcer l'accessibilité pour tous les profils d'utilisateurs. Les informations relatives à ces démarches seront mises à disposition des utilisateurs sur le site de Wifirst début 2026.

Santé et sécurité

En septembre 2025, Wifirst a publié sur son blog et son site de support utilisateurs un article explicatif relatif aux ondes WiFi et à leurs effets potentiels sur la santé, afin d'apporter une information claire et fondée sur les connaissances scientifiques disponibles.

L'article rappelle notamment le rôle du DAS (Débit d'Absorption Spécifique), indicateur de référence permettant de mesurer la quantité d'énergie issue des ondes électromagnétiques absorbée par le corps humain. Cet indicateur est exprimé en watts par kilogramme (W/kg). Plus la valeur de DAS est faible, plus le niveau d'exposition est limité.

Le DAS remplit trois fonctions principales :

- Réglementer, en permettant de vérifier la conformité des équipements avant leur mise sur le marché
- Informer, en offrant aux utilisateurs un indicateur de comparaison entre différents équipements
- Protéger, en garantissant le respect de seuils d'exposition définis par les autorités sanitaires.

Les connaissances scientifiques disponibles indiquent par ailleurs que l'exposition aux ondes électromagnétiques diminue fortement avec la distance par rapport à la source d'émission. Dans les usages courants, l'exposition principale provient généralement des appareils utilisés directement à proximité du corps (par exemple les téléphones mobiles), tandis que l'exposition liée aux infrastructures WiFi, installées à distance des utilisateurs, reste très faible.

Les organismes scientifiques et sanitaires internationaux, notamment World Health Organization et Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail, considèrent qu'aux niveaux d'exposition réglementés, les réseaux WiFi ne présentent pas de risque avéré pour la santé.

Dans ce contexte, Wifirst sélectionne des équipements professionnels conformes aux normes en vigueur et privilégie des installations en hauteur ou au plafond lors des déploiements. Cette configuration permet d'optimiser la qualité du signal tout en maintenant une distance adéquate entre les points d'accès et les utilisateurs.

5. Annexes

5.1 Acronymes et définitions, par ordre d'apparition

Acronyme	Définition
Voluntary standard for non-listed micro-, small- and medium-sized undertakings (VSME)	Norme européenne de reporting de durabilité établie pour aider les micro-entreprises et PME à mieux comprendre et communiquer leur impact environnemental, social et de gouvernance (ESG).
Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	Contribution des entreprises en faveur du développement durable.
Environnement Social Gouvernance (ESG)	Catégories englobant les activités d'une entreprise pouvant avoir des impacts sur la société ou l'environnement.
Science Based Targets initiative (SBTi)	Organisation dédiée à l'action climatique qui élabore des normes, des outils et des recommandations qui permettent aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformes aux exigences scientifiques.
ISO 27001	Norme pour les systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) au travers de lignes directrices (comme l'analyse des risques de sécurité), la mise en œuvre de procédures, la tenue à jour et l'amélioration continue.
European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	Normes européennes de reporting de durabilité établies dans le cadre de la CSRD pour aider les entreprises à mieux comprendre et communiquer leur impact.
Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)	Directive européenne qui vise à standardiser le reporting de durabilité des grandes entreprises (>1000 salariés).
ISO 26000	Norme établie par l'Organisation internationale de normalisation qui fixe les lignes directrices pour la RSE et s'adresse à tous types d'organismes (privés ou publics, tout secteur d'activité confondu).

Acronyme	Définition
Sustainability Accounting Standards Board (SASB)	Organisme de normalisation pour développer des normes comptables de durabilité.
Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD)	Organisme qui définit des recommandations pour aider les entreprises à mieux intégrer les risques financiers liés au dérèglement climatique.
Global Reporting Initiative (GRI)	Organisme indépendant au niveau international de normalisation concernant la performance en développement durable.
Objectifs de Développement Durable (ODD)	Référentiel de 17 objectifs, créé par les Nations Unies, qui couvrent l'intégralité des enjeux de développement Durable (climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté etc.).
Impacts positifs et négatifs Risques et Opportunités (IRO)	Les IRO sont nécessaires dans le cadre de la CSRD/VSME pour l'exercice de cotation de la matrice de double matérialité.
European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)	Association internationale sans but lucratif qui a été créée afin de servir l'intérêt général, notamment dans le cadre de la CSRD.
Gaz à effet de serre (GES)	Composants gazeux dont l'augmentation de la concentration est responsable du réchauffement climatique, comme le dioxyde de carbone (CO ₂), le méthane (CH ₄) ou encore protoxyde d'azote (N ₂ O).
Dioxyde de carbone (CO ₂)	Principal gaz à effet de serre dont l'augmentation de sa concentration est responsable du changement climatique.
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	Le salarié sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Acronyme	Définition
Equipier de Première Intervention (EPI)	L'EPI est en mesure d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens mis à disposition pour traiter l'incendie lorsqu'il le peut, sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours et évacuer les personnels et publics.
Document Uniquement d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	Obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié, le DUERP recense et évalue l'ensemble des risques auxquels sont exposés les collaborateurs dans l'entreprise, dans la réalisation de leurs missions quotidiennes.
Network and Information Security (NIS 2)	Évolution de la réglementation cyber en élargissant ses objectifs et son périmètre d'application pour apporter davantage de protection.
Règlement européen sur la protection des données (RGPD)	Texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données personnelles pour renforcer le droit des personnes.
Green House Gas (GHG) Protocol	Protocole international visant à établir un cadre réglementaire pour mieux définir et mesurer les émissions de gaz à effet de serre.
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	Organisme public français dont la vocation est de susciter, animer, coordonner et réaliser des opérations de protection de l'environnement et maîtrise de l'énergie.
Tonnes de CO2 équivalent (tCO2e)	Mesure utilisée dans le cadre du Bilan Carbone pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise par l'entreprise sur la période donnée.
Garanties d'origine (GO)	Document électronique servant uniquement à prouver qu'une part ou une quantité déterminée équivalente de l'énergie fournie a été produite par une source d'énergie renouvelable.
Kilowatt-heure (kWh)	Mesure utilisée pour la consommation énergétique.

Acronyme	Définition
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Substances dangereuses contenues dans les équipements électriques et électroniques nécessitant un traitement spécifique pour la fin de vie.
Power Usage Effectiveness (PUE)	Indicateur d'efficacité énergétique utilisé pour les data centers.
Déchet industriel banal (DIB)	Ensemble des déchets en mélange non inertes et non dangereux produits par les activités des entreprises.
Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)	Organisme français créé pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.
Comité social et économique (CSE)	Instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant un nombre de membres fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise.
Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI)	Ensemble de politiques visant à la gestion de la sécurité de l'information.
Délégué à la protection des données (DPO)	Fonction qui veille à la conformité à la RGPD.
Analyse d'impact sur la protection des données (AIPD)	Étude qui doit être menée lorsqu'un traitement de données personnelles est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.
Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)	Instance qui veille à la protection de toute information se rapportant à une personne physique, identifiée ou identifiable, contenue dans les fichiers et traitements informatiques ou papier, aussi bien publics que privés.
Net Promoter score (NPS)	Outil permettant de mesurer l'expérience client pour évaluer la satisfaction et la fidélisation d'une clientèle.

5.2 Note méthodologique VSME

Périmètre

Wifirst Groupe, incluant les filiales France, UK, Espagne, Italie, Allemagne et l'acquisition 2024 Hotsplots.

Normes de reporting

Pour l'exercice 2025, Wifirst a structuré son reporting ESG selon la norme VSME, en s'appuyant sur les informations essentielles à publier. Le rapport a été construit autour des engagements, processus, analyses permettant d'interpréter les données quantitatives. Des informations spécifiques au secteur ont été également publiées.

Méthodologie et amélioration continue

Wifirst s'appuie sur un protocole interne de reporting ESG structuré et mis à jour annuellement. Ce protocole précise les modalités de calcul des données collectées et les règles d'agrégation applicables, en tenant compte des spécificités organisationnelles et sectorielles. Cette démarche définit la base d'établissement et les principes d'information (pertinence, fidélité, comparabilité, compréhensibilité, vérifiabilité).

Audit externe volontaire

Afin de garantir la fiabilité, la qualité et la traçabilité des informations publiées dans ce rapport RSE, Wifirst a fait le choix de recourir à un audit externe réalisé sur une base volontaire. Cette démarche supplémentaire témoigne de l'engagement de la gouvernance à assurer un haut niveau de rigueur méthodologique et à renforcer la crédibilité des données de durabilité présentées.

Cette vérification volontaire constitue ainsi un levier essentiel pour sécuriser la robustesse des processus de collecte, de consolidation et de reporting associés aux indicateurs ESG.

Base du référentiel utilisé

Les principales modalités du référentiel sont les suivantes :

Social : données du système RH

- Effectifs : fin de période
- Environnement
- Energie : factures fournisseur
- Déchets : registres des prestataires
- Empreinte Carbone : données d'activité, hypothèses et données fournisseurs

Collecte, consolidation et contrôles internes

La campagne de collecte des données ESG a été menée sur la période de mi-janvier 2026 à fin mars 2026. Cette initiative a impliqué une collaboration transversale entre plusieurs départements. Les équipes mobilisées ont inclus des représentants clés des directions financières, des directions des ressources humaines (RH), qui ont assuré la coordination sur les différents sites. Chaque entité procède à une validation des éléments transmis. Chaque département a été chargé de collecter les informations spécifiques à son domaine de compétence. La coordination entre ces équipes a été essentielle pour garantir la fiabilité, la cohérence et la complétude des données RSE rapportées, ainsi que la communication des pièces justificatives dans le cadre de l'audit de l'Organisme Tiers Indépendant.

Une fois collectées, les données sont consolidées par la Responsable RSE, en charge de l'agrégation des informations provenant des différentes entités, accompagnées des pièces justificatives. Au moment de la consolidation, un contrôle de cohérence est effectué pour vérifier l'intégrité des données. Les écarts jugés significatifs sont analysés et font l'objet de corrections ou d'explications détaillées.

Récapitulatif des indicateurs VSME

Indicateur	Périmètre	Page
Informations générales		
B1 - Base d'établissement		
Liste des filiales	Groupe	14
Informations sur les certifications ou labels en matière de durabilité		
EcoVadis	Groupe (hors acquisition Hotspots)	4
SBTi	Groupe	4
ISO 27001	Wifirst France	4
Liste des sites	Groupe	28
B2 - Pratiques, politiques et initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable		
Pratiques, politiques et initiatives future pour une transition vers une économie plus durable	Groupe	13
C1 - Stratégie : modèle économique et initiatives liées à la durabilité	Groupe	13
C2 - Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour une transition vers une économie plus durable	Groupe	13
Informations environnementales		
B3 - Energie et émissions de gaz à effet de serre		
Consommation totale d'énergie (en kWh)	Wifirst France + Hotspots	19
Ventilation de la consommation d'énergie (en kWh)	Wifirst France + Hotspots	19
Estimation des émissions de gaz à effet de serre sur la base du protocole des GES, version 2004 (en tCO2e)	Groupe	17
Intensité des GES par rapport au chiffre d'affaires	Groupe	16

B7 - Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets		
Description des principes de l'économie circulaire	Groupe (hors acquisition Hotspots)	22
Déchets produits	Groupe (hors acquisition Hotspots)	23
C3 - Cibles de réduction des émissions de GES et transition climatique		
Cibles de réduction des émissions de GES (en tCO2e)	Groupe	21
Liste des principales mesures mises en place par l'entreprise pour atteindre ses cibles	Groupe	21
C4 - Risques climatiques (adaptation)	Groupe	15
Informations sociales		
B8 - Effectifs - caractéristiques générales		
Type de contrat	Groupe	28
Sexe	Groupe	29
Pays du contrat de travail	Groupe	28
Taux de rotation	Groupe	30
B9 - Effectifs – santé et sécurité	Groupe (hors acquisition Hotspots)	34 & 35
B10 - Effectifs – rémunération, négociation collective et formation	Groupe (hors acquisition Hotspots)	30
C6 - Informations complémentaires sur les effectifs de l'entreprise – Politiques et procédures en matière de droits de l'homme	Groupe	33 & 34
C7 - Incidents graves en matière de droits de l'homme	Groupe	38
Informations de gouvernance		
B11 - Condamnations et amendes pour corruption et actes de corruption	Groupe	37
C9 - Ratio femmes/hommes au sein de l'organe de gouvernance	Groupe	8 & 9

WIFIRST

26 Rue De Berri

75008 Paris

RCS Bobigny : 441 757 614

Rapport d'assurance limitée portant sur le rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant et expert-comptable de votre entreprise, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur les informations ESG établies volontairement par WIFIRST (ci-après « l'Entité »), au regard de votre base de préparation (ci-après le « Référentiel »), pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le document joint au présent rapport (ci-après le « rapport RSE »).

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note méthodologique du rapport VSME qui précise que les Informations ont été établis par le Groupe WIFIRST selon la norme de reporting VSME en s'appuyant sur les informations essentielles à publier ainsi que des critères propres au secteur d'activité.
- Les heures de formation présentées dans le rapport, qui incluent les formations internes et externes, mais excluent les dispositifs internes de e-learning, ainsi que les formations réalisées sur le périmètre international.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport RSE.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans la note méthodologique du rapport RSE sur l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (*i.e.* le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrines et Norme professionnelle appliquée

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de l'Ordre des Experts comptables relative à cette intervention.

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L821-28 du code de commerce, par le code de déontologie de la profession d'expert-comptable. Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de notre profession relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- pris connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes (cf annexe 1), pour lesquelles nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - pour les estimations, par entretien avec les directions concernées, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées.
 - pour les informations qualitatives, consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour les corroborer.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon notre doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre du présent rapport ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de ce rapport pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Paris,

L'organisme Tiers Indépendant,

FID'IMPACT

Sarah GUEREAU

inscrit sur la liste visée au II

de l'article L. 821-13 du code de commerce

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

1. Indicateurs quantitatifs

Thématiques	Indicateurs	Entités testées
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Effectifs au 31/12/2025 - Turnover CDI 	Groupe Wifirst
	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio des femmes dans le management - Types de contrats 	PANTHER NEWCO, WIFIRST BERRI, WIFIRST CLERMONT, HOTSLOTS
	<ul style="list-style-type: none"> - Heures de formation Interne - Heures de formation Externe 	PANTHER NEWCO, WIFIRST BERRI, WIFIRST CLERMONT
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions GES et cibles de réduction - Intensité carbone 	Groupe Wifirst
	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de matériel reconditionné et redéployé 	PANTHER NEWCO, WIFIRST BERRI, WIFIRST CLERMONT
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> - % des contrats fournisseurs avec intégration de clauses sociales et environnementales 	Groupe Wifirst

2. Informations qualitatives (actions et résultats) notamment :

- Rapport EcoVadis Wifirst
- Déclaration d'accessibilité Wifirst